

Budgets primitifs 2024

Rapport de présentation

Séance du 04/04/2024



Roi
Morvan
Communauté

Sommaire

Propos liminaires	3
Partie 1 : La section de fonctionnement	4
1. Les recettes.....	4
a) <i>La fiscalité</i>	4
b) <i>Les dotations et les subventions de fonctionnement</i>	7
c) <i>Le produit des régies</i>	9
2. Les dépenses.....	10
a) <i>Les charges à caractère général</i>	11
b) <i>Les charges de personnel</i>	13
c) <i>Les autres charges de gestion courante</i>	16
d) <i>Les charges financières</i>	18
e) <i>Les charges spécifiques</i>	18
f) <i>Les provisions pour risques et charges</i>	18
g) <i>Les relations avec les communes membres</i>	18
Partie 2 : La section d'investissement	20
1. Les recettes.....	20
2. Les dépenses.....	21
Partie 3 : Evolution du fonds de roulement entre 2023 et 2024	23
Partie 4 : Les budgets annexes	24
1. Le budget « zones d'activités ».....	24
a) <i>Le fonctionnement</i>	24
a) <i>L'investissement</i>	25
2. Le budget « immobilier d'entreprises »	26
a) <i>Le fonctionnement</i>	26
b) <i>L'investissement</i>	27
3. Le budget autonome SPANC.....	28
a) <i>Le fonctionnement</i>	28
b) <i>L'investissement</i>	29
Annexe 1 – Projets d'investissement et de fonctionnement non récurrents	30
Annexe 2 – Etat de la fonction 7212 – Collecte des déchets ménagers	33

Propos liminaires

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera présenté au conseil communautaire lors de la séance du 4 avril 2024 pour approbation. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 14 mars 2024. Le budget primitif 2024 veille à la préservation de la qualité des services de proximité mis en place ainsi qu'au maintien d'un niveau d'investissements significatif répondant aux besoins d'aménagement et de développement du territoire. Pour ce faire, le budget est bâti sur une approche prudente des recettes issues des régies et des subventions de nos partenaires institutionnels.

Si les taux de fiscalité du foncier bâti et non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'évoluent pas pour l'exercice 2024, les prévisions budgétaires sont basées sur une hausse des taux de TEOM et de CFE.

En effet, le taux de TEOM augmente de 1.4 points passant ainsi de 12.6% à 14%.

Quant au taux de CFE, il évolue de 1.34 points en appliquant la majoration spéciale de CFE. Le taux passe ainsi de 20.74% à 22.08% en 2024.

Partie 1 : La section de fonctionnement

1. Les recettes

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024	
				% du BP	% du CA
R	19 607 528 €	20 374 267,48 €	20 572 960,30 €	4,92%	0,98%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 622 028,30 €	3 622 028,30 €	3 622 028,30 €	0,00%	0,00%
013 - Atténuations de charges	100 000,00 €	193 170,02 €	100 000,00 €	0,00%	-48,23%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	338 592,60 €	329 706,83 €	139 800,00 €	-58,71%	-57,60%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	773 200,00 €	848 000,52 €	834 664,00 €	7,95%	-1,57%
73 - Impôts et taxes	10 817 500,00 €	10 870 765,42 €	11 601 000,00 €	7,24%	6,72%
74 - Dotations, subventions et participations	3 954 061,30 €	4 463 721,29 €	4 273 068,00 €	8,07%	-4,27%
75 - Autres produits de gestion courante	2 146,00 €	46 875,10 €	2 400,00 €	11,84%	-94,88%
77 - Produits exceptionnelles	- €	- €	- €		

Le résultat de l'exercice 2023 est excédentaire pour un montant de **+ 4 672 928.51 €**.

L'article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Le montant des restes à réaliser s'élève à 1 754 196 € en dépenses et à 480 838 € en recettes, soit un besoin de financement de 1 273 358 €. L'excédent de clôture en investissement s'élève à 1 314 478.31 €, il couvre ainsi le besoin de financement.

La part de résultat cumulé de fonctionnement N-1 qui excède le besoin de financement de la section d'investissement peut être, au choix de l'assemblée délibérante, soit affectée en complément de la somme correspondant à l'affectation minimale, soit simplement reportée en section de fonctionnement (R002).

Pour l'exercice 2024, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report au 002 en section de fonctionnement de 3 622 028.30 €
- Affectation au 1068 en investissement de 1 050 900.21 €.

Il est proposé d'adopter la section de fonctionnement en suréquilibre.

a) La fiscalité

Du fait de la disparition de la taxe d'habitation et des impacts de la loi de finances 2021 sur la CFE et la TFB, le montant des produits fiscaux directs ont évolué fortement depuis 2021 et sont compensés par des dotations de l'Etat et l'attribution d'une fraction de TVA

En effet, en compensation de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI bénéficient du transfert d'une fraction de TVA nationale en compensation de la perte de leur produit. Comme pour les communes le calcul du montant à compenser pour les EPCI est établi à partir du taux de taxe d'habitation 2017.

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée comme suit :

Bases d'imposition 2020 × taux de 2017
+
Montant des compensations d'exonérations versées en 2020
+
Montant annuel moyen des rôles supplémentaires émis en 2018, 2019 et 2020.

Par ailleurs, la loi de finances 2021 a instauré une baisse des principaux impôts de production : cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises (TFPB). Ces mesures s'appliquent toujours en 2024.

La valeur locative des établissements industriels utilisée pour le calcul de la TFB et la CFE est diminuée de moitié. Ainsi pour RMCom, les bases locatives globales de CFE 2024 estimées à plus de 11 millions d'euros seront diminuées de 35.6% environ, le poids de l'industrie étant important sur le territoire.

Cette perte de produit fiscal fait l'objet d'une dotation de compensation pour laquelle le taux est égal au taux de CFE de 2023 car elle évolue chaque année en fonction des bases imposables localement.

La loi de finances pour 2023 a instauré une exonération de la CVAE pour les entreprises. Cette cotisation visait à corriger la concentration sur l'industrie de la taxe professionnelle. Elle fut déjà réduite de moitié en 2021 par suppression de la part régionale.

Le PLF efface sur 4 exercices (2023-2026) la moitié restante. Au niveau local, la transition a eu lieu dès 2023 sur les bases suivantes :

- La base de la compensation sera égale à la moyenne des CVAE 2020, 2021, 2022 et de celle qui aurait dû être perçue en 2023 ;
- La ressource de substitution sera constituée d'une fraction de TVA nationale ;
- Le bloc communal percevra en deux parts : une 1^{ère} fixe, égale à la base de la compensation, une 2^{ème} dite « fonds national d'attractivité économique des territoires » répartie selon des critères de « dynamisme » local à définir par décret

Les dotations compensatrices versées par l'Etat et l'attribution d'une fraction de TVA pèsent dans le produit total des recettes fiscales entraînant une nouvelle diminution de l'autonomie fiscale des collectivités comme le montre le tableau ci-après.

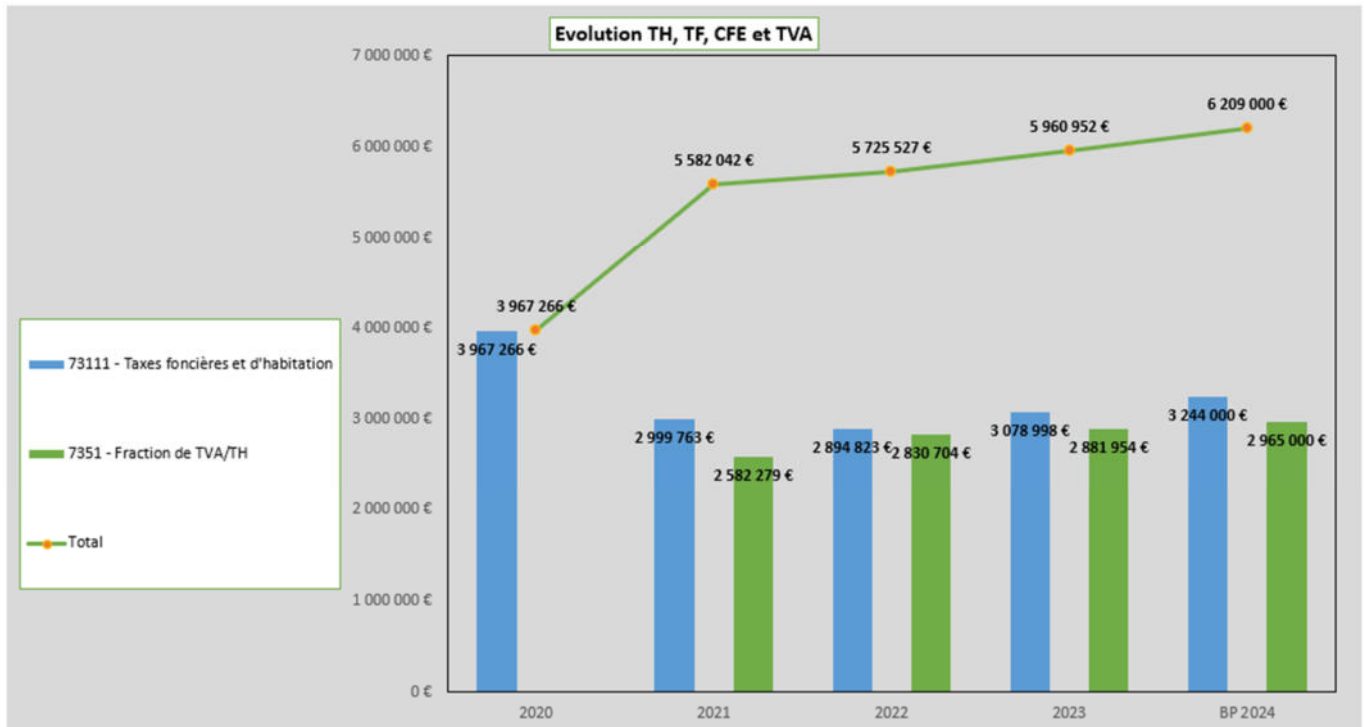
L'EPCI peut cependant encore agir sur les taux de CFE, de TFB, de TFNB et de TH sur les résidences secondaires dans la limite des règles de liens entre les taux applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Pour se donner des marges de manœuvre afin de pouvoir financer les équipements et services dont le territoire a besoin pour la qualité de vie de ses habitants et l'accueil de nouveaux arrivants, une augmentation de 3 points du taux de TFB a été adopté en 2021, portant le taux à 4%. Ce taux demeure identique en 2024 tout comme le taux de TFNB.

Les produits attendus de fiscalité locale, de dotation de compensation et de fraction de TVA devraient être en augmentation par rapport à 2023 sous l'effet de la revalorisation des bases locatives liée à l'inflation, de la hausse des bases physiques et du dynamisme des encaissements de TVA.

L'application du taux de majoration spéciale de CFE de 1.34 points permet de faire passer le taux de CFE de 20.74% à 22.08% engendrant un gain estimatif de 95 000 € par rapport au produit attendu sans application de la majoration spéciale.

	2022	2023	2024
Produit TH	466 562 €	491 914 €	467 000 €
Produit FB	1 005 130 €	1 074 851 €	1 118 000 €
Produit FNB	58 035 €	62 023 €	64 000 €
Produit CFE	1 327 768 €	1 417 381 €	1 562 000 €
Produit TAFNB	30 642 €	32 608 €	33 000 €
Produits supplémentaires	6 686 €	221 €	0 €
Sous-Total fiscalité directe	2 894 823 €	3 078 998 €	3 244 000 €
Déduction FNGIR	657 224 €	657 224 €	657 224 €
Sous-Total hors FNGIR	2 237 599 €	2 421 774 €	2 586 776 €
Dotation compensation CFE et TF	844 264 €	903 655 €	936 000 €
Fraction de TVA compensation TH	2 830 704 €	2 881 954 €	2 965 000 €
Sous-Total compensation	3 674 968 €	3 785 609 €	3 901 000 €
Total produit élargi	5 912 567 €	6 207 383 €	6 487 776 €
Part compensation en %	62%	61%	60%



Quant aux autres recettes fiscales, elles peuvent se résumer dans le tableau suivant :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Variation 2023-2024 (entre BP)	
						Montant	%
Produit TEOM	2 927 202 €	3 033 919 €	3 245 000 €	3 241 853 €	3 736 000 €	491 000 €	15,13%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) - TVA/CVAE	748 650 €	901 861 €	880 000 €	878 843 €	882 000 €	2 000 €	0,23%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	165 711 €	195 551 €	197 000 €	199 110 €	181 000 €	- 16 000 €	-8,12%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	185 668 €	207 882 €	211 000 €	237 091 €	247 000 €	36 000 €	17,06%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	282 105 €	289 282 €	279 000 €	267 448 €	281 000 €	2 000 €	0,72%
Taxes de séjour	48 485 €	50 833 €	48 500 €	71 346 €	65 000 €	16 500 €	34,02%
TOTAL avec TEOM	4 357 821 €	4 679 328 €	4 860 500 €	4 895 691 €	5 392 000 €	531 500 €	10,94%
TOTAL sans TEOM	1 430 619 €	1 645 409 €	1 615 500 €	1 653 838 €	1 656 000 €	40 500 €	2,51%

Le volume total des autres taxes présenté s'élève à 5 392 000 €, soit une hausse de 531 500 € par rapport au prévisionnel 2023.

Cette augmentation au budget prévisionnel est liée principalement à la hausse des produits de la TEOM pour les motifs suivants :

- La revalorisation automatique des bases fiscales en lien avec l'inflation pour 121 000 € ;
- La hausse du taux de la TEOM qui passe de 12.6% à 14% entraînant un gain de recettes fiscales estimé à 370 000 €.

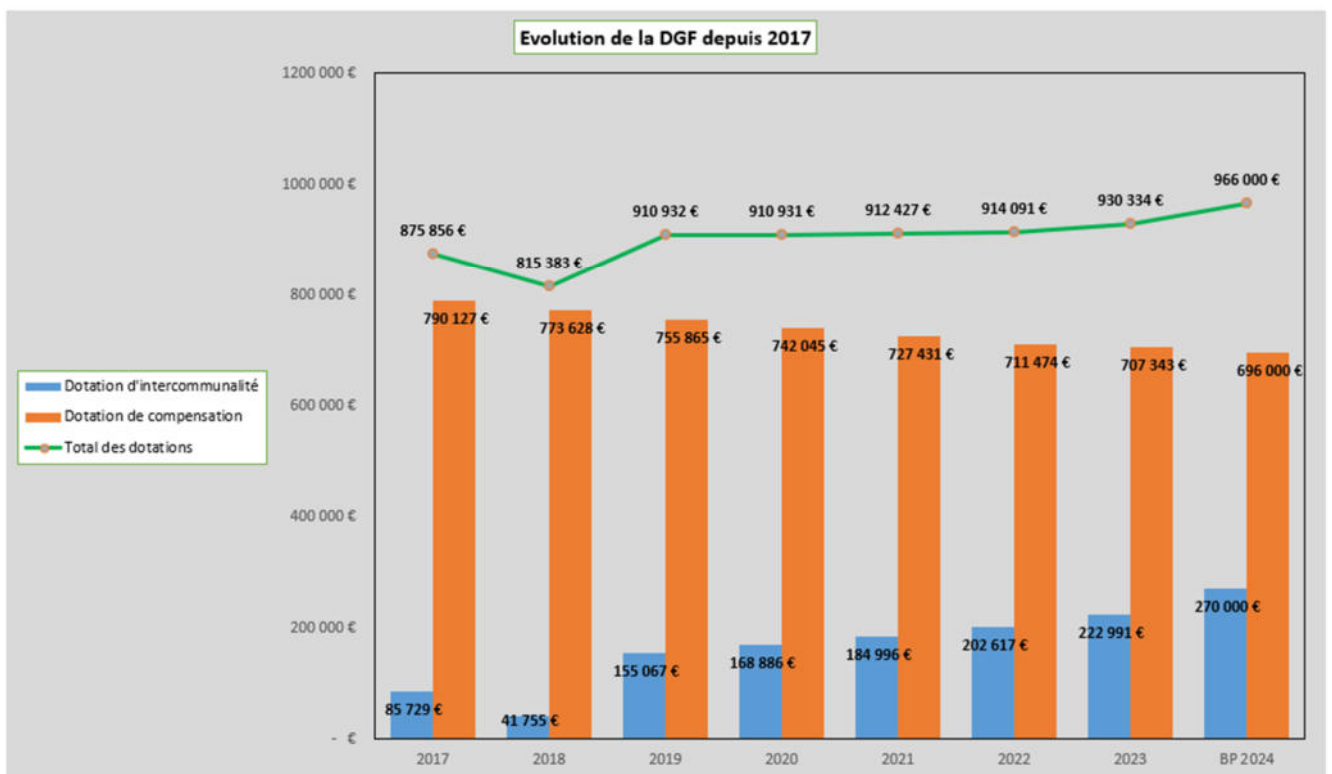
Par ailleurs, sur la base des éléments transmis par l'administration fiscale, nous pouvons également noter une baisse de la TASCOM et une hausse de l'IFER attendues en 2024.

b) Les dotations et les subventions de fonctionnement

La loi de finances pour 2019 a porté une réforme générale de la dotation d'intercommunalité. La dotation est désormais répartie au sein d'une enveloppe unique, commune à toutes les catégories de groupements à fiscalité propre. La loi de finances a, en outre, prévu une réalimentation pérenne de la dotation d'intercommunalité de 30 millions d'euros par an au moins. Le CFL peut décider de majorer ce montant. En 2019, cette somme a été portée à 37 millions d'euros, en plus des sommes nécessaires à l'alimentation du mécanisme de « réalimentation ». En effet, la loi de finances prévoit une réalimentation initiale de la DI des EPCI qui avaient une dotation nulle (ou inférieure à 5 €/hab.) et dont le potentiel fiscal par habitant n'est pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de la même catégorie, afin de leur permettre d'atteindre un montant de 5 €/hab. en 2019 avant application des critères de répartition.

En 2023, la dotation d'intercommunalité (DI) de RMCom était de 222 991 € et la dotation de compensation, était de 707 343 €.

Pour 2024, la dotation d'intercommunalité (DI) de RMCom serait de 270 000 € et la dotation de compensation serait de 696 000 €.



Roi Morvan Communauté perçoit également des aides au poste ainsi que des subventions pour le fonctionnement de certains de ses services. Le tableau ci-dessous établit un comparatif entre le BP 2024 et les CA précédents :

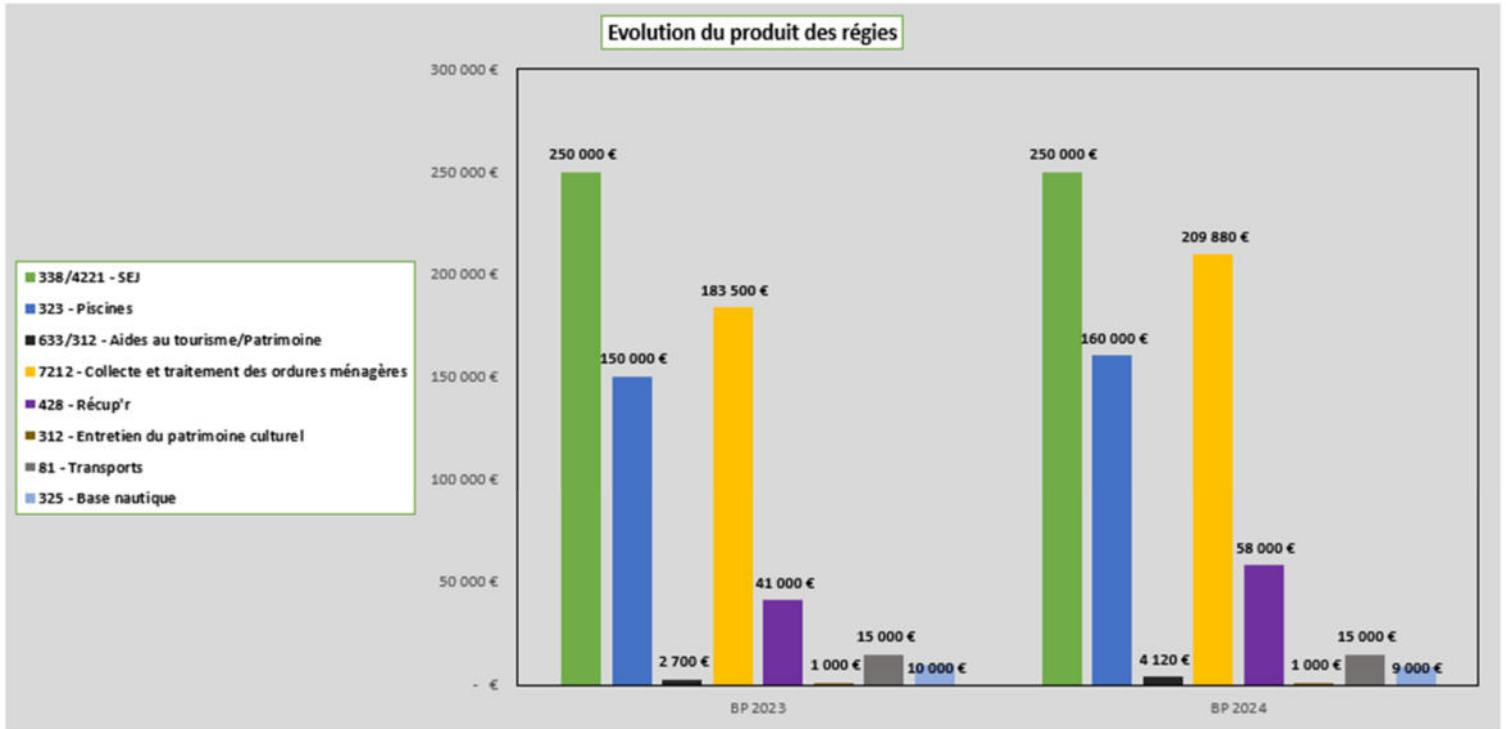
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Variation 2023-2024	
					Montant	%
Remboursement des contrat aidés	273 658 €	453 491 €	473 121 €	435 500 €	- 37 621 €	-7,95%
Subvention Région	138 534 €	204 834 €	211 837 €	154 870 €	- 56 967 €	-26,89%
Subvention Département	48 949 €	77 330 €	171 096 €	175 027 €	3 931 €	2,30%
Contributions communes membres	110 512 €	124 796 €	130 077 €	124 000 €	- 6 077 €	-4,67%
Autres organismes (CAF, MSA...)	1 359 347 €	1 623 059 €	1 610 290 €	1 428 768 €	- 181 522 €	-11,27%
TOTAL	1 931 000 €	2 483 510 €	2 596 422 €	2 318 165 €	- 278 257 €	-10,72%

Les baisses programmées des recettes proviennent principalement des éléments suivants :

- Aides au poste qui ne seront pas perçues par Roi Morvan Communauté ;
- Soutiens financiers de la CAF et de la MSA qui demeurent incertains du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention territoriale globale ;
- Subventions pour le PLUi, la mise en valeur du patrimoine archéologique et une opération de restauration des cours d'eau qui ne seront pas perçues en 2024 ;
- Aides de la Région au titre du Pass commerce inscrites en investissement ;
- Un soutien financier titré en recette d'investissement en 2020 qui a été basculé en fonctionnement en 2023, ce qui ne se réitérera pas en 2024.

c) Le produit des régies

Les hypothèses retenues s'appuient sur une fréquentation comparable à celle de 2023 pour les ALSH, les micro-crèches, la base nautique et pour le centre aquatique. La ressourcerie devrait connaître une hausse des recettes avec une attractivité renforcée liée à la réhabilitation du bâtiment. Le volume de recettes retenu est ainsi de 707 000 €. La revente et la reprise des matériaux issus de la collecte sont programmées en hausse également. Les produits des régies sont ainsi en augmentation de 53 800 € par rapport au prévisionnel 2023.



2. Les dépenses

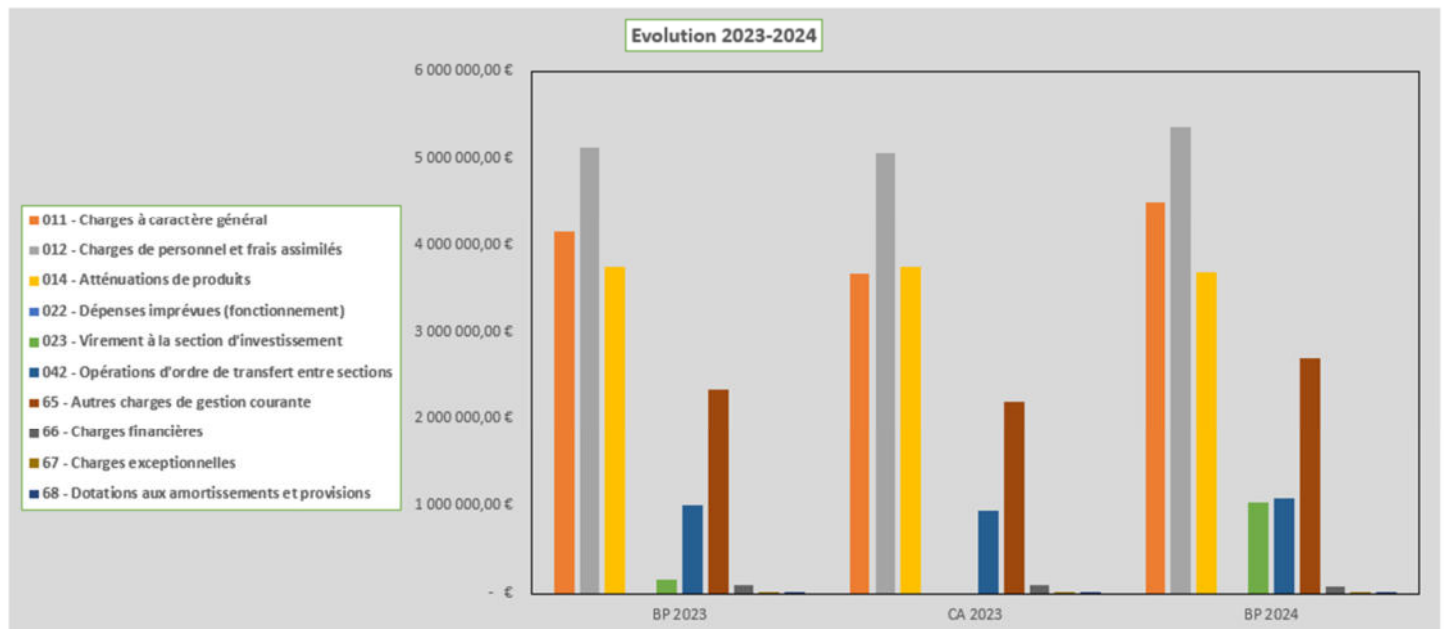
D	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024	
				% du BP	% du CA
D	16 637 874 €	15 701 339 €	18 455 554,42 €	10,92%	17,54%
011 - Charges à caractère général	4 147 964,40 €	3 666 846 €	4 497 103,00 €	8,42%	22,64%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 122 000,00 €	5 058 228 €	5 361 800,00 €	4,68%	6,00%
014 - Atténuations de produits	3 746 775,00 €	3 746 775 €	3 680 557,00 €	-1,77%	-1,77%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	160 938,40 €	- €	1 038 916,81 €	545,54%	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 009 425,00 €	941 072 €	1 077 958,00 €	6,79%	14,55%
65 - Autres charges de gestion courante	2 333 106,00 €	2 191 978 €	2 693 708,00 €	15,46%	22,89%
66 - Charges financières	96 863,84 €	94 866 €	84 926,61 €	-12,32%	-10,48%
67 - Charges exceptionnelles	20 000 €	773 €	20 000,00 €	0,00%	2487,46%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	801 €	801 €	585,00 €	-26,97%	-26,97%

Le montant des dépenses de fonctionnement augmente de 17.54 % par rapport au CA 2023 soit un montant total de + 2 754 215.45 €. Cette augmentation est à mettre en perspective avec la mise en œuvre progressive du projet de territoire, l'impact de l'inflation sur l'ensemble des charges de l'EPCI, la hausse du coût de l'énergie, le recrutement de chargés de mission pour l'application de politiques destinées à la dynamisation du territoire et la hausse de la prise en charge des déchets ménagers.

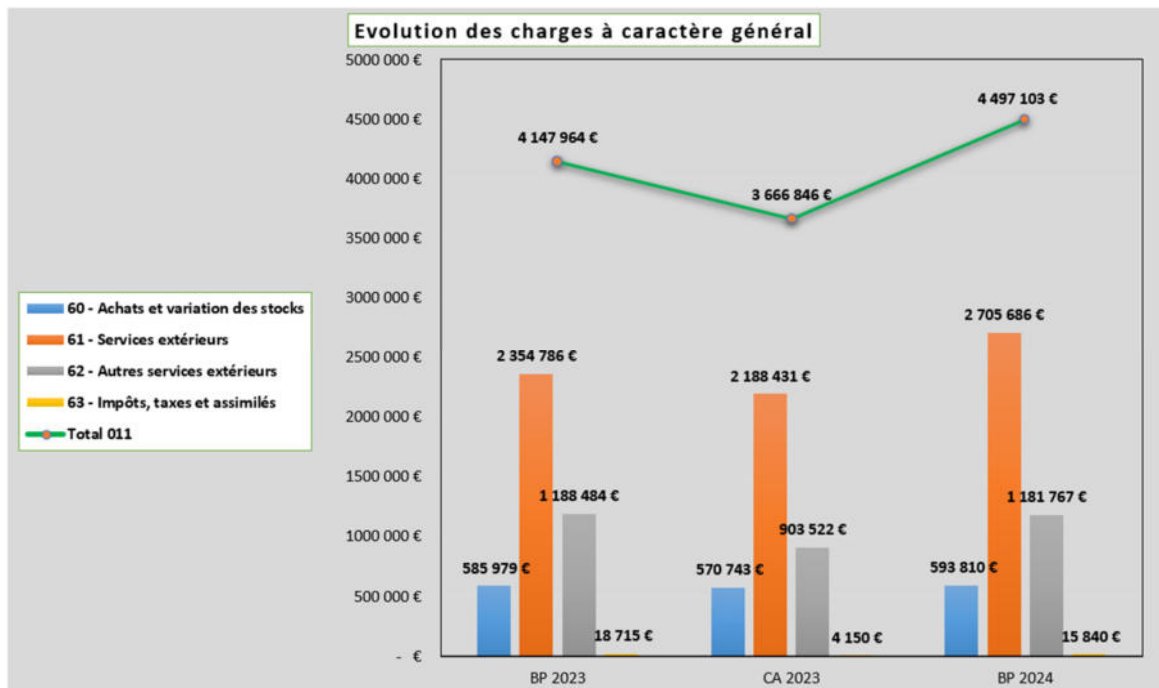
Par ailleurs, le virement d'équilibre de la section de fonctionnement à la section d'investissement provoque à lui seul une augmentation des dépenses inscrites au budget de 877 978.41 € par rapport au BP 2023 et de 1 038 916.81 € par rapport au CA 2023.

Ainsi, le montant des dépenses de fonctionnement augmente de 10.92 % par rapport au BP 2023 soit un montant total de + 1 817 680.78 €.

Le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution des dépenses de fonctionnement entre le BP 2023, le CA 2023 et le BP 2024 :



a) Les charges à caractère général



Les charges à caractère général regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes ainsi qu'aux études à réaliser dans le cadre du projet de territoire. Elles augmentent de 349 138.60 € par rapport au dernier budget primitif et de 830 257.15 € par rapport au compte administratif 2023. Cette hausse des crédits inscrits au budget prévisionnel s'explique en partie par une augmentation du coût des prestations, par l'inflation et par la hausse du coût de l'énergie ainsi que par les éléments détaillés ci-après par compte :

- **Compte 60 :** par rapport au CA 2023, les achats de stocks augmentent dans le prévisionnel 2024 de 23 066.96 €. Les principales explications sont les suivantes :
 - La fourniture d'eau est en augmentation de 3 100 € au BP 2024 par rapport aux crédits consommés en 2023 ;
 - Le nouveau marché de Morbihan Energies applicable au 1^{er} janvier 2024 ainsi que la hausse des dépenses énergétiques conduisent à une augmentation de 11 500 € pour la fourniture d'énergie au BP 2024. A noter que les dépenses énergétiques pour le centre aquatique ne sont pas prévues au compte 60 en 2024 car elles entrent dans le cadre du contrat avec Dalkia au compte 61. Ces dépenses représentaient 25 800 € en 2023 ;
 - La stabilisation du prix des carburants permet d'inscrire un prévisionnel en hausse de 6 800 € par rapport au CA 2023 ;
 - L'alimentaire est également en hausse de 3 520 € tout comme la fourniture de produits d'entretien pour 1 650 € ;
 - Les fournitures non stockées, notamment les sacs jaunes pour la collecte sélective (- 11 770 €), sont programmées en baisse de 16 695 € grâce au déploiement des nouveaux bacs de collecte. La baisse inclut des achats non récurrents réalisés dans le cadre de la création du pôle d'insertion sociale (- 3 780 €) ;
 - La fourniture de petits équipements est programmée en hausse de 5 980 €. Cela prend notamment en compte un jeu outil de découverte du patrimoine pour 10 900 € en 2024 ainsi que du renouvellement d'équipements pour le centre aquatique à hauteur de + 5 400 €. A contrario, des baisses pour la gestion des déchets ménagers de 7 920 € et de 2 380 € pour la base nautique sont prévues pour ce compte ;
 - Les fournitures administratives sont programmées en hausse de 3 500 € afin de prendre en compte les dépenses liées aux recrutements ainsi que l'inflation sur la papeterie ;
 - Les crédits ouverts pour l'achat de vêtements de travail sont en hausse de 2 500 €.
- **Compte 61 :** les services extérieurs (prestations de service notamment pour le service ordures ménagères, entretien du parc immobilier et automobile, maintenance, études et recherches ...) augmentent de 517 254.91 € par rapport au CA 2023. Outre les hausses courantes, certains éléments marquants expliquent cet accroissement :
 - Le paiement du contrat DALKIA serait en hausse de 157 000 en 2024 par rapport au CA 2023 selon l'estimation de SAGE, assistant à maîtrise d'ouvrage de Roi Morvan Communauté. Pour la seule prestation P1 – fourniture d'énergies – la hausse est programmée à hauteur de 150 700 €. A cela s'ajoute l'actualisation des prix pour les prestations P2 et P3 ;

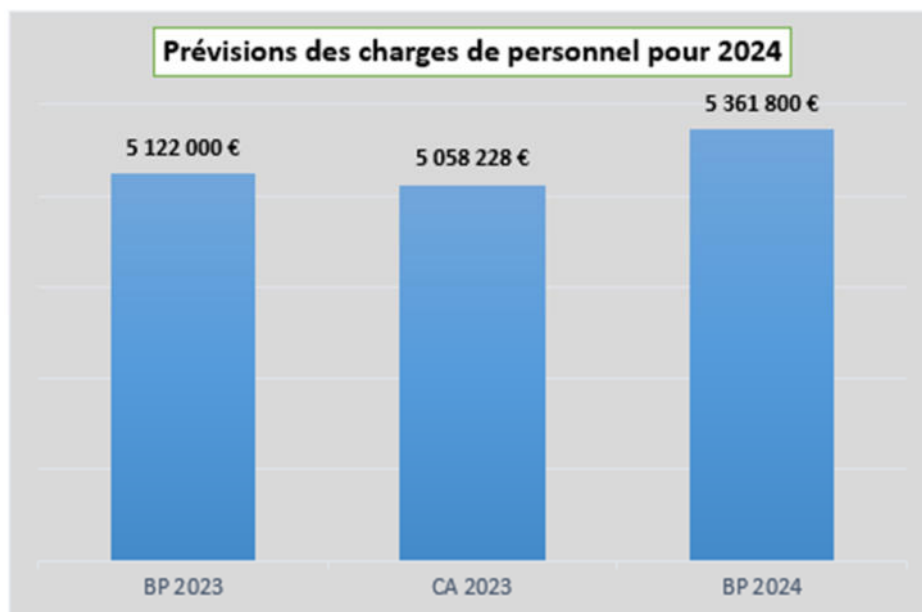
- Les contrats de traitement et d'exploitation des déchèteries passent de 1 314 865 € au CA 2023. Cette augmentation du prévisionnel est due à la hausse des prix sur les marchés publics et au renouvellement de certains marchés de collecte avec des prix en hausse ;
 - Le compte études et recherches augmente avec les études programmées dans le cadre du projet de territoire : 288 618 € au BP 2024 contre 102 053.02 € au CA 2023. Les études qui seront réalisées au cours de l'exercice sont les suivantes :
 - L'élaboration du programme local de l'habitat pour un montant de 72 000 € financé à hauteur de 47 565 € ;
 - L'étude sur les réseaux de chaleur et la filière bois énergie pour un coût de 126 330 € avec des aides attendues à hauteur de 101 064 €. Des frais d'aides juridiques sont inscrits au compte 62 pour 25 000 € ;
 - L'étude sur les besoins immobiliers et fonciers des entreprises pour 24 288 € ;
 - L'étude de transfert de la compétence assainissement collectif pour un coût de 50 000 € en 2024 financée à hauteur de 40 000 € ;
 - Le démarrage d'une étude sur l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié inscrit à concurrence de 15 000 €.
 - Les dépenses d'entretien, de maintenance et de réparation des différents services sont programmées à hauteur de 339 078 € au BP 2024 contre 303 172 € de dépenses constatées au CA 2023. L'augmentation de la prestation entretien des espaces verts (22 000 €) ainsi que les entretiens projetés sur les façades de l'office du tourisme, du musée de la Gare et de la longère de Kéraudrenic (15 000 €) impactent ce compte ;
 - Les cotisations liées au contrat d'assurance sont réajustées en 2024 avec un prévisionnel de 42 500 € contre 32 215 € mandatés en 2023 ;
 - Les locations mobilières et immobilières sont programmées en hausse de 15 000 € en 2024 pour prendre en compte la location de véhicules ainsi que l'actualisation des prix des loyers ;
 - Des frais de formation sont prévus en hausse de 9 300 € pour l'ensemble des services principalement en lien avec l'acquisition de logiciels et de la formation continue pour la conduite ;
 - Des dépenses en hausse de 3 450 € pour des publications liées à la mise en valeur du patrimoine et la politique de prévention du service de collecte des déchets.
- Compte 62 : pour les autres services extérieurs, excepté des prévisionnels en augmentation courante de charges, les principales explications de la hausse des crédits de 278 245.04 € €, en comparant le CA 2023 et le BP 2024, sont les suivantes :
 - Les frais liés aux annonces, réceptions et publications sont en hausse de 21 700 € notamment avec des frais pour la promotion du centre aquatique pour 7 000 € et de la base nautique pour 3 800 € complémentaires, des dépenses liées à la communication pour les programmes TER et biodéchets pour 6 800 € supplémentaires. Des crédits augmentent de 3 900 € pour l'administration générale sur ces comptes.
 - Les dépenses de conseil et de rémunérations d'intermédiaires sont programmées en augmentation de 148 919 €, cela correspond aux éléments suivants :
 - Des prévisions supérieures de 43 000 € pour le PIG par rapport à 2023 soit une dépense prévisionnelle de 130 000 € financée par l'ANAH à hauteur de 70 000 € ;
 - Des crédits en augmentation de 10 500 € pour les prestataires extérieurs du service enfance jeunesse notamment pour l'EVS du secteur de Guémené sur Scorff ;
 - 28 000 € supplémentaires inscrits en administration générale notamment pour le contrat d'assistance juridique SVP, en partie refacturé aux communes membres adhérentes, l'intervention d'un photographe pour le développement de la banque d'images ainsi que la mise en place de mesures de sécurité pour l'infrastructure informatique ;
 - 25 000 € inscrits pour de l'assistance juridique dans le cadre du développement des énergies renouvelables ;
 - 20 000 € programmés pour le tourisme avec des frais de balisage des chemins ainsi que pour l'intervention d'un cabinet spécialisé pour la redéfinition de la « signature touristique » du territoire ;
 - Des frais liés au diagnostic culturel de territoire sont inscrits à hauteur de 10 000 € ;
 - L'accompagnement socio-professionnel des agents des chantiers d'insertion est proposé à hauteur de 11 000 € supplémentaires par rapport à 2023 ;
 - La réponse à un appel à projet Breizh Biodiv' est programmée à hauteur de 6 000 € ;
 - Les aides allouées dans le cadre des conventions pour l'agriculture CRAB et GAB56 pour 15 600 € ;
 - La communication sur le réseau des médiathèques à hauteur de 7 700 € ;
 - Le bornage des ZAE pour optimiser le foncier pour 3 600 € ;
 - Ces dépenses de conseil connaissent par contre une baisse concernant le PLUi puisque les frais afférents à l'enquête publique de 2023 n'impacteront pas le budget 2024, ceci représente une diminution de 29 942 € dans les prévisions budgétaires.

- Les crédits pour les transports sont reconduits à hauteur de 399 500 € en 2024. Ces prestations concernent les ALHS, le transport des élèves vers le centre aquatique, le transport scolaire, Ti Bus marché, le transport à la demande ainsi que les navettes pour le réseau des médiathèques mis en place en 2024. Le renouvellement des marchés de la Région ainsi que ceux de Roi Morvan conduiront sans doute à une augmentation des prestations ;
- Les frais de déplacement sont proposés en hausse de 4 200 € par rapport à 2023 du fait d'un parc de véhicule contraint.

b) Les charges de personnel

	BP 2023	Part	CA 2023	Part	BP 2024	Part
Titulaires	2 207 570 €	61,45%	2 060 245 €	58,11%	2 198 080 €	58,50%
Non titulaires	1 047 930 €	29,17%	1 161 495 €	32,76%	1 220 849 €	32,49%
Emplois d'avenir	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
Autres emplois d'insertion	263 000 €	7,32%	250 929 €	7,08%	255 000 €	6,79%
Personnel extérieur	74 010 €	2,06%	72 899 €	2,06%	83 700 €	2,23%
Total	3 592 510 €		3 545 568 €		3 757 629 €	

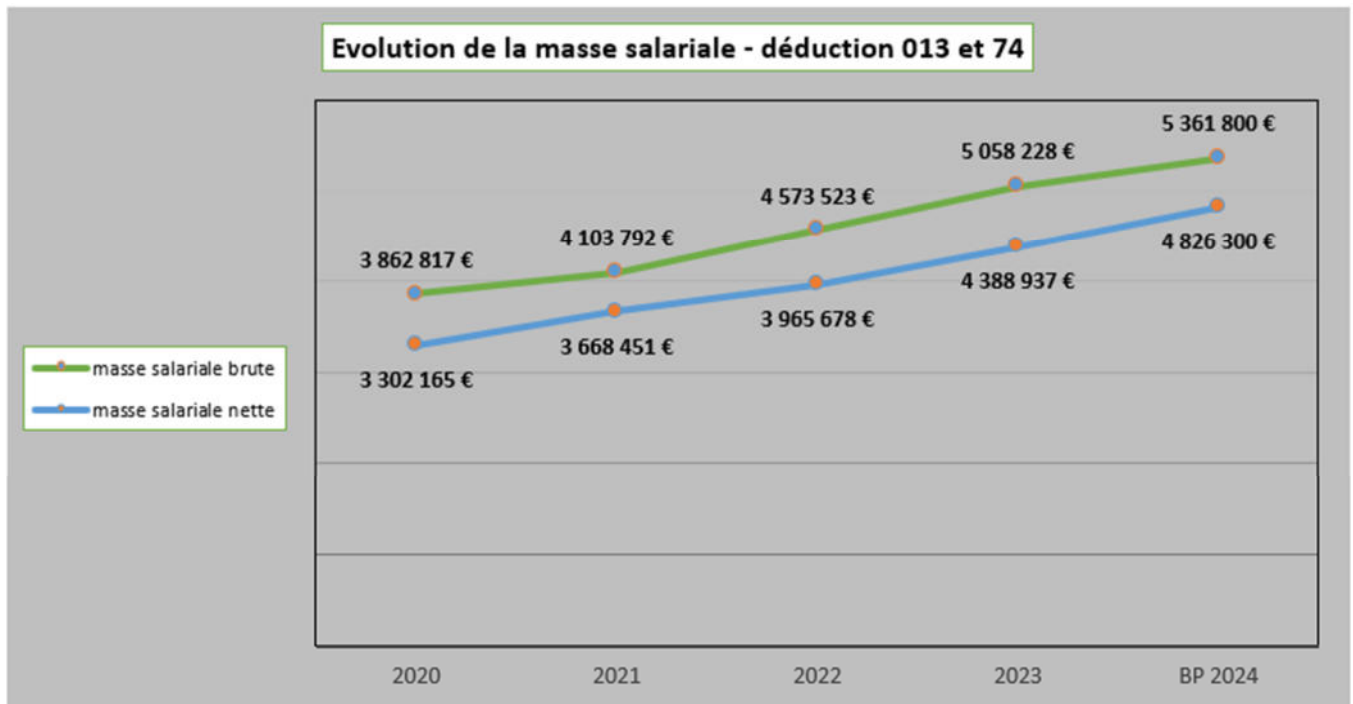
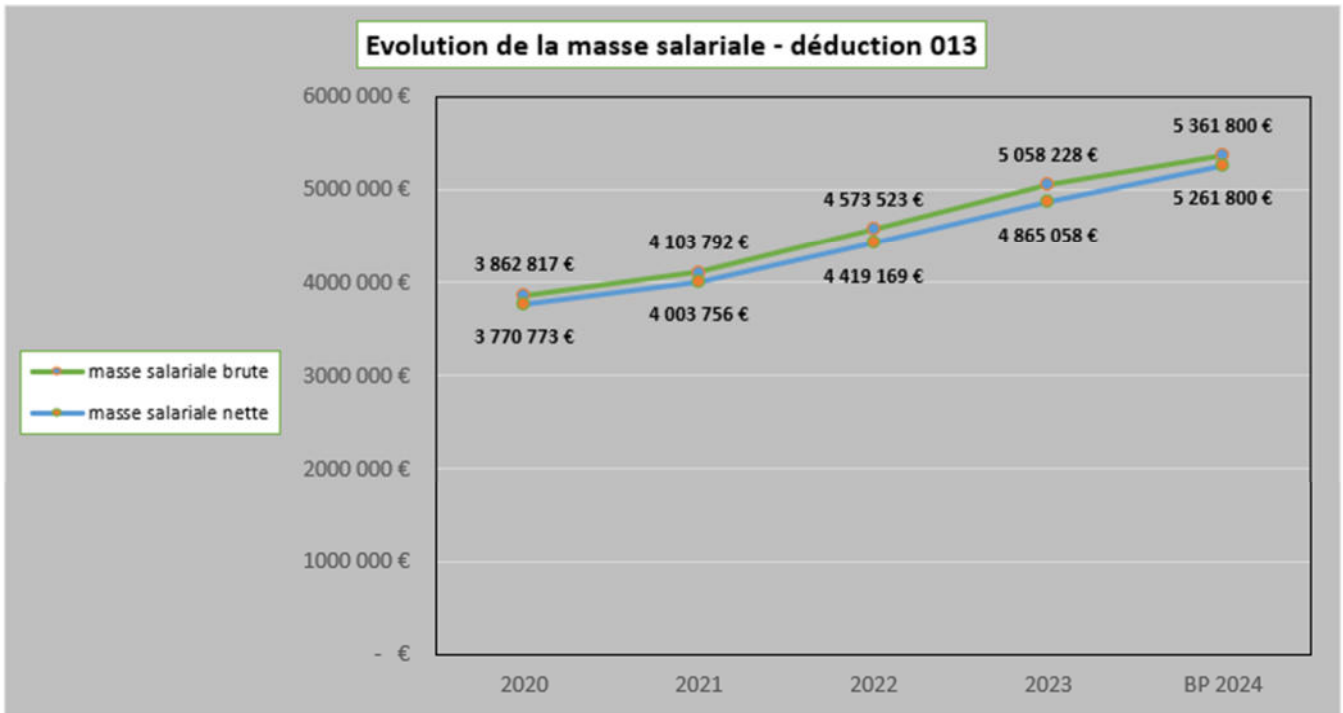
Le tableau ci-dessus, fait état d'une dépense prévisionnelle de 3 757 629 € correspondant aux traitements indiciaires bruts des agents (hors charges patronales). Il est constaté une stabilisation du poids respectif de la rémunération des agents titulaires et des agents non-titulaires ainsi que des crédits pour le personnel extérieur.



Pour 2024, la masse salariale globale est estimée à 5 361 800 €. L'augmentation prévisionnelle de 303 572 € par rapport au CA 2023 s'explique notamment par :

- Le glissement vieillesse et technicité pour 34 000 € ;
- La hausse de l'assurance statutaire pour 40 000 € ;
- Les traitements en année pleine pour des recrutements effectués en fin d'exercice 2023 sur les postes d'animation/coordination de la vie sociale (39 500 €) et de référent inclusion (38 000€)
- Les recrutements sur les postes de chargé de développement culturel sur une année complète (43 600 €), de chargé de communication sur 4 mois (15 000 €) et de chargé de mission pour le transfert de la compétence assainissement collectif sur 6 mois (25 000 €) ;
- La poursuite d'une politique d'action sociale à hauteur de 10 000 € ;
- Une hausse des dépenses prévisionnelles de personnel extérieur notamment avec la coordination du réseau des médiathèques pour 7 000 € et la gestion des déchets ;
- La prise en compte d'arrêts maladie et de congés maternité ;
- La fin d'un contrat de chargé de mission TER.

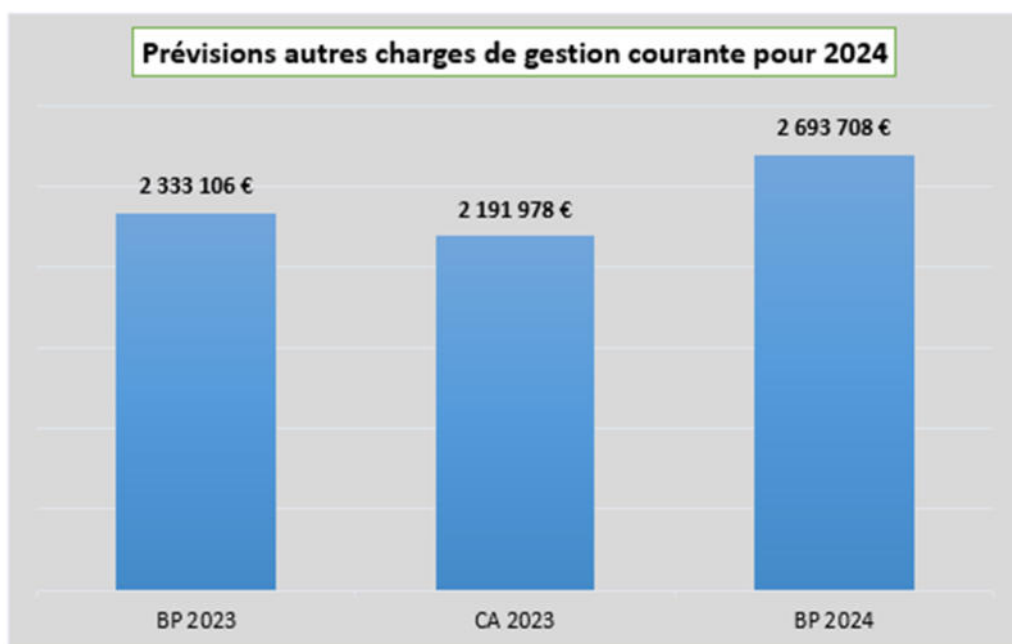
Roi Morvan communauté perçoit un certain nombre de recettes qui viennent en déduction des dépenses imputées au chapitre 012 : les remboursements par l'assurance statutaire et la sécurité sociale pour les agents. Des subventions au titre des postes de chargés de mission en provenance de l'ADEME, l'Etat, la Région, la Banque des Territoires et le CD 56, ainsi que les aides de l'Etat et du CD 56 pour les contrats aidés des chantiers d'insertion. Le total des aides au poste et des remboursements est estimé à **535 500 €**.



Le tableau ci-dessous présente la ventilation par fonction et les évolutions 2023/2024 concernant les charges de personnel de Roi Morvan Communauté :

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024	
						% du BP	% du CA
020 - Administration générale de la collectivité	536 176,79 €	603 295,95 €	670 050,00 €	672 220,00 €	741 680,00 €	10,69%	10,33%
01 - Crédits non affectés	- €	- €	100 000,00 €	- €	20 000,00 €	-80,00%	
031 - Assemblée locale	319,80 €	325,62 €	710,00 €	333,79 €	360,00 €	-49,30%	7,85%
81 - Transports scolaires	5 941,28 €	35 522,12 €	39 230,00 €	39 292,79 €	40 400,00 €	2,98%	2,82%
313 - Bibliothèque	- €	271 989,94 €	14 560,00 €	7 907,88 €	14 600,00 €	0,27%	84,63%
312 - Entretien du patrimoine culturel	34 390,78 €	39 617,51 €	38 920,00 €	39 735,27 €	41 240,00 €	5,96%	3,79%
30 - Action culturelle	74 692,29 €	78 275,02 €	84 150,00 €	85 014,33 €	131 960,00 €	0,00%	55,22%
323 - Piscines	384 611,52 €	334 970,65 €	336 470,00 €	319 925,51 €	317 600,00 €	-5,61%	-0,73%
325 - Base nautique	52 903,29 €	50 638,66 €	56 350,00 €	53 524,25 €	55 620,00 €	-1,30%	3,92%
338 - Autres activités pour les jeunes	771 062,36 €	899 237,96 €	932 260,00 €	959 416,87 €	970 650,00 €	4,12%	1,17%
348 - Espace de vie sociale					35 600,00 €		
424 - Chantier nature et patrimoine	153 965,83 €	168 784,93 €	176 350,00 €	176 660,32 €	185 000,00 €	4,91%	4,72%
420 - France services	102 966,02 €	138 503,15 €	162 310,00 €	171 316,05 €	169 310,00 €	4,31%	-1,17%
428 - Ressourcerie	220 491,16 €	253 398,54 €	269 600,00 €	280 504,25 €	295 150,00 €	9,48%	5,22%
4212 - Relais parents assistantes maternelles	74 667,87 €	65 635,61 €	69 390,00 €	54 755,98 €	82 680,00 €	19,15%	51,00%
4238 - Services en faveur des personnes âgées	12 054,21 €	14 277,67 €	13 560,00 €	13 454,12 €	14 300,00 €	5,46%	6,29%
4221 - Crèches et garderies	674 147,38 €	757 649,50 €	813 400,00 €	827 669,69 €	843 480,00 €	3,70%	1,91%
7212 - Collecte et traitement des ordures ménagères	601 382,31 €	659 808,76 €	769 380,00 €	808 082,65 €	791 600,00 €	2,89%	-2,04%
515 - Urbanisme	77 130,37 €	95 250,41 €	134 820,00 €	130 096,56 €	101 730,00 €	-24,54%	-21,80%
70 - Contrat restauration entretien rivière	35 883,93 €	37 591,90 €	40 810,00 €	41 436,85 €	42 960,00 €	5,27%	3,68%
731 - SPANC	89 320,03 €	100 486,33 €	117 910,00 €	122 788,65 €	128 950,00 €	9,36%	5,02%
733 - Assainissement collectif		16 110,43 €	18 060,00 €	17 758,32 €	45 110,00 €	149,78%	154,02%
758 - Politique énergétique					48 470,00 €		
61 - Interventions économiques	105 098,14 €	160 442,25 €	204 150,00 €	176 717,23 €	183 640,00 €	-10,05%	3,92%
633 - Aides au tourisme	96 587,11 €	63 700,33 €	59 560,00 €	59 616,95 €	59 710,00 €	0,25%	0,16%
Total général	4 103 792,47 €	4 845 513,24 €	5 122 000,00 €	5 058 228,31 €	5 361 800,00 €		

c) Les autres charges de gestion courante



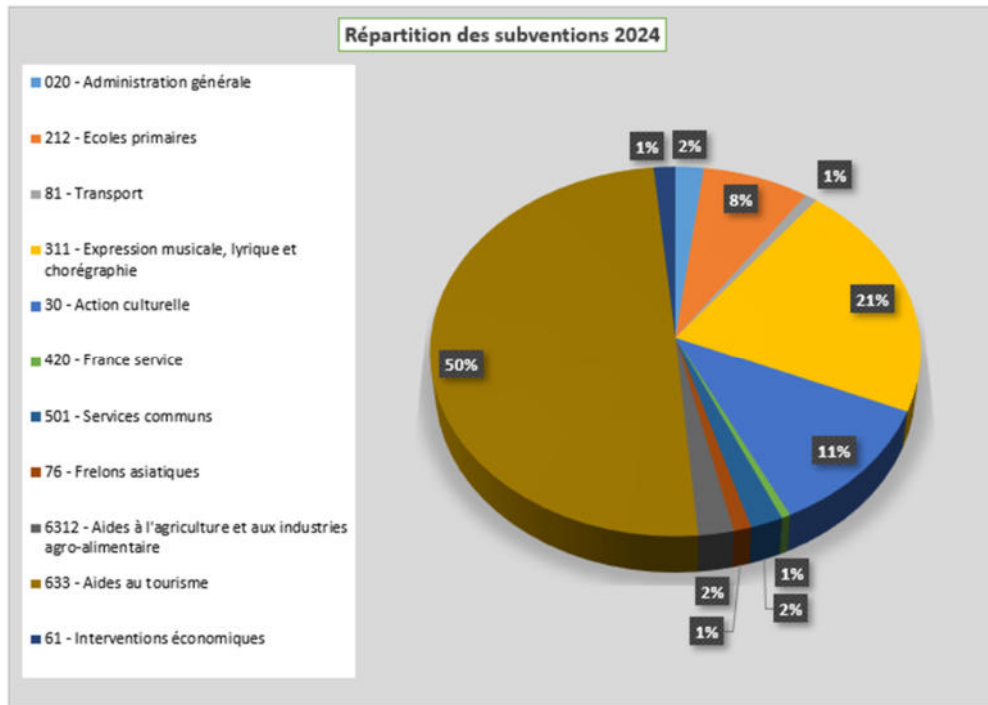
Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est en augmentation par rapport au BP 2023 pour un montant de 360 602 €. Cette hausse du prévisionnel s'explique par les motifs suivants :

- Augmentation de l'aide apportée à l'Office du tourisme qui sera à déterminer au cours de l'exercice budgétaire ;
- Hausse des aides allouées au réseau des écoles avec 6 000 € supplémentaires ;
- Une augmentation des frais liés au traitement des déchets ménagers et des emballages de 335 000 € en lien avec la hausse de la TGAP et l'évolution de la prise en charge des déchets par le SIT TOMMI qui passe de 118.58 €/tonne à 152.08 €/tonne ;
- Des aides à l'installation des agriculteur prévues à hauteur de 20 000 € ;
- Un versement à AILES au titre du déficit du Foyer des Jeunes Travailleurs de Guiscriff à hauteur de 6 500 € ;
- Une augmentation de la subvention au centre d'accès au droit de 4 700 €.

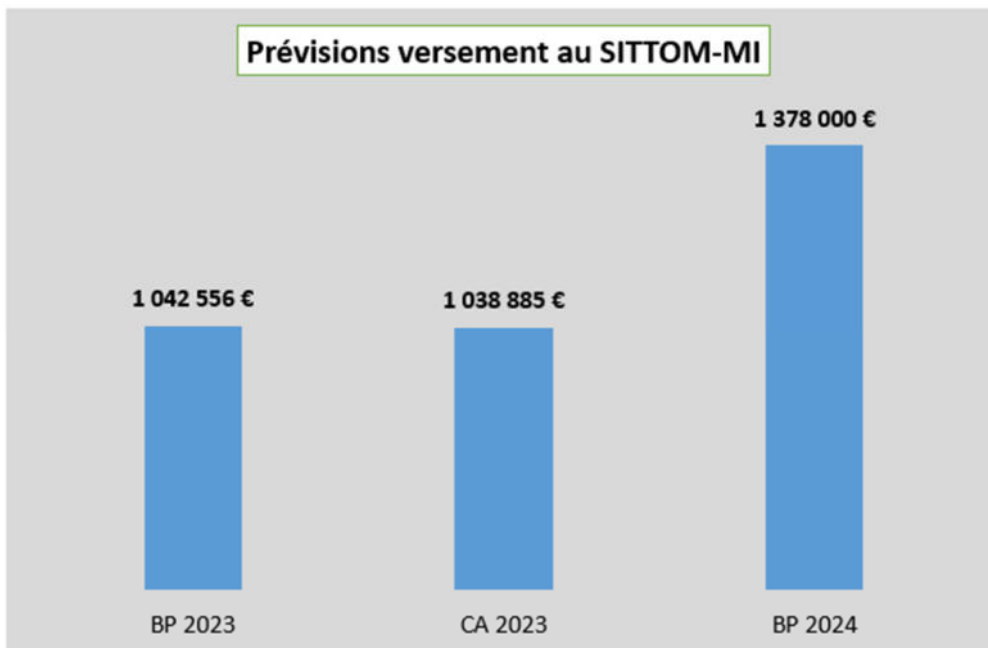
Une baisse de 10 000 € est attendue pour les aides versées à Kastell Koz, Ar Marc'h Du et Amikiro car chacune des associations devrait percevoir 45 000 €, soit une baisse de 15 000 € pour Amikiro et une hausse de 5 000 € pour Kastell Koz.

				Evolution 2023-2024	
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	% du BP	% du CA
65311 - Indemnités	135 000,00 €	127 816 €	135 000,00 €	0,00%	5,62%
65312 - Frais de mission	13 000,00 €	8 385 €	11 000,00 €	-15,38%	31,18%
65313 - Cotisations de retraite	13 000,00 €	10 914 €	13 000,00 €	0,00%	19,12%
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	35 000,00 €	34 796 €	35 000,00 €	0,00%	0,59%
65315 - Formation	7 700,00 €	1 291 €	3 000,00 €	-61,04%	132,35%
653172 - Cotisations au fonds de financement de l'alloc ^o de fin de mandat	- €	258 €	500,00 €		
6541 - Créances admises en non-valeur	- €	- €	- €		
6542 - Créances éteintes	- €	392 €	- €		
65561 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	748 496,00 €	64 239 €	- €	-100,00%	-100,00%
6558 - Autres contributions obligatoires	294 060,00 €	974 646 €	1 378 000,00 €	368,61%	41,38%
657341 - Communes membres du GFP	140 000,00 €	111 563 €	140 000,00 €	0,00%	25,49%
657363 - Subventions aux budgets annexes		55 778 €	50 000,00 €		
6573641 - Subventions aux budgets annexes	60 000,00 €		- €		
65741 - Subventions aux ménages		3 957 €	2 000,00 €		
65748 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	884 550,00 €	785 136 €	922 208,00 €	4,26%	17,46%
65811 - Informatique en nuage		5 088 €			
6584 - Amendes fiscales	200,00 €		- €		
65818 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels...	2 100,00 €	186 €	4 000,00 €		
65888 - Autres	- €	7 532 €	- €		-100,00%

Le soutien aux actions touristiques resterait le premier secteur d'intervention prévisionnel de 459 650 €. Suivent ensuite l'école de musique (193 400 €) puis portées par le secteur associatif (105 000 €), le soutien aux réseaux des écoles rurales (70 000 €). Les aides aux agriculteurs représentent un prévisionnel de 20 000 € pour l'exercice 2024. Les autres subventions sont constituées de soutiens à Résagri, aux compagnons bâtisseurs, au centre d'accès au droit et à tous vers l'emploi. Les aides accordées pour la lutte contre les frelons asiatiques sont intégrées dans ce prévisionnel. Les soutiens à l'ADESK, EHOP et Wimoov sont en suspens.



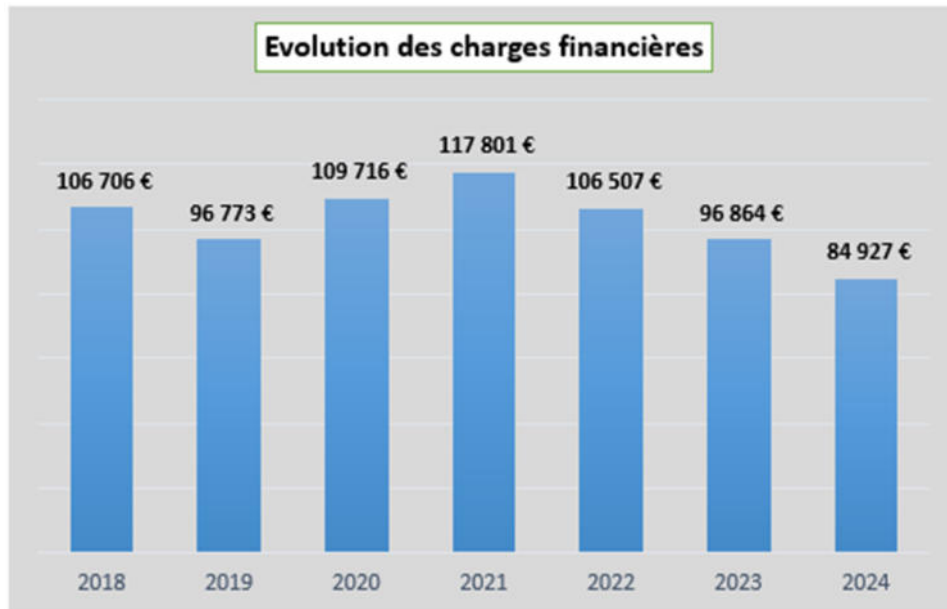
Les contributions aux organismes de regroupement qui composent la seconde prévision du chapitre concernent principalement la participation au SITTOM-MI pour l'incinération des déchets et le tri des emballages. Le tarif du SITTOM-MI évolue en 2024 en passant à 152.08 € la tonne contre 118.58 € en 2023 pour le traitement des déchets. Cette augmentation se justifie d'une part avec la hausse des prix des marchés publics liée aux révisions applicables et d'autre part à l'équilibre nécessaire du budget du SITTOM-MI. Il convient d'ajouter à cette augmentation une hausse de la TGAP, cette dernière évoluant de 18€/tonne à 20€/tonne pour l'incinération des déchets ménagers.



d) Les charges financières

L'endettement de Roi Morvan Communauté étant assez faible, les charges financières ne représentent pas une charge importante dans les dépenses de fonctionnement. Après avoir augmenté en 2021 avec les 2 nouveaux emprunts contractés pour financer le déploiement du très haut débit, le montant des intérêts diminue progressivement.

La prévision fait état d'une dépense de 84 927 € en 2024, composée des intérêts pour l'emprunt contracté pour la construction du centre aquatique (49 426 €) et pour les emprunts pour la fibre (35 501 €).



e) Les charges spécifiques

Le chapitre 67 relatif aux charges spécifiques retranscrivait essentiellement depuis 2016 les subventions aux budgets annexes « immobiliers d'entreprises » et « zones d'activités ». Ces subventions sont dorénavant imputées au chapitre 65. Le changement de nomenclature comptable, passage de la M14 à la M57, a entraîné des modifications dans les dépenses imputables dans ce chapitre. Ainsi, pour l'exercice 2024, des crédits à hauteur de 20 000 € sont inscrits au prévisionnel pour des titres annulés sur exercice antérieur.

f) Les provisions pour risques et charges

Le chapitre 68 relatif aux provisions pour risques et charges retranscrit les risques encourus par Roi Morvan Communauté relatifs à des non recouvrements de créances. Pour l'exercice 2024, des crédits sont prévus à hauteur de 585 € suite à la consultation du SGC de Pontivy.

g) Les relations avec les communes membres

La CLECT a défini le montant total des attributions de compensation reversées aux communes pour l'exercice 2023, soit 3 023 333 €. Ce montant actualisé prend en compte le transfert de charges pour toutes les ZA ainsi que les charges afférentes à 2 services communs : l'instruction des actes d'urbanisme du service ADS et le SIG. Le montant des charges est à ajuster sur chaque exercice. De plus, les attributions de compensation sont diminuées de 50% du reste à charge de la gestion des micro-crèches pour les communes d'implantation des structures. Enfin, pour l'exercice 2024, les communes ayant participé au groupement d'achat relatif au site internet voient diminuer leurs attributions de compensation de cette participation.

Viennent s'ajouter à ce montant les fonds de concours pour le fonctionnement des multi-accueils qui sont estimés à 130 000 € pour l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20240404-BP2024SPANC-BF

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	18 455 554,42	16 950 932,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 622 028,30
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		18 455 554,42	20 572 960,30

Partie 2 : La section d'investissement

1. Les recettes

	Evolution 2023-2024				
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	% du BP	% du CA
R	5 668 500 €	4 555 021 €	6 121 256 €	7,99%	34,38%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 339 009 €	2 339 009 €	1 314 478 €	-43,80%	-43,80%
021 - Virement de la section de fonctionnement	160 938 €	- €	1 038 917 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 009 425 €	941 072 €	1 077 958 €	6,79%	14,55%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	72 360 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 206 019 €	1 046 477 €	1 623 566 €	34,62%	55,15%
13 - Subventions d'investissement	953 108 €	221 443 €	993 977 €	4,29%	348,86%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €		
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €		
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €		
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €		
26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €		
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €		
4582 - Opérations sous mandat	- €	7 020 €	- €		

Les subventions au chapitre 13 dépendent des dépenses d'investissement prévues. Roi Morvan Communauté devrait percevoir les aides accordées au titre des programmes suivants :

- Pôle d'insertion sociale ;
- Mise en œuvre du réseau des médiathèques ;
- Pass commerce ;
- Pôle Petite Enfance/Enfance Jeunesse de Guéméné sur Scorff pour l'acquisition de la MAS ;
- Programme biodéchets ;
- Bacs de collecte sélective ;
- Chaudière de la longère Kéraudrenic ;
- Equipement du service enfance jeunesse ;
- Etude sur les déchetteries communautaires ;
- Travaux aux Bains de la Reine ;
- Requalification de la ZA de Pont Min.

Au chapitre 10, les crédits inscrits correspondent au FCTVA pour un montant de 572 666.00 € et à l'excédent de fonctionnement capitalisé qui s'élève à 1 050 900.21 €.

Au chapitre 16, aucun emprunt n'est programmé.

Au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », se trouve inscrite la contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement. Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations.

Au chapitre 041 « opérations patrimoniales » sont inscrits les crédits nécessaires pour transférer les dépenses afférentes à l'étude sur les déchetteries du chapitre 20 au chapitre 23. Cette même prévision se retrouve en dépense d'investissement car il s'agit d'une opération d'ordre à l'intérieur de la même section.

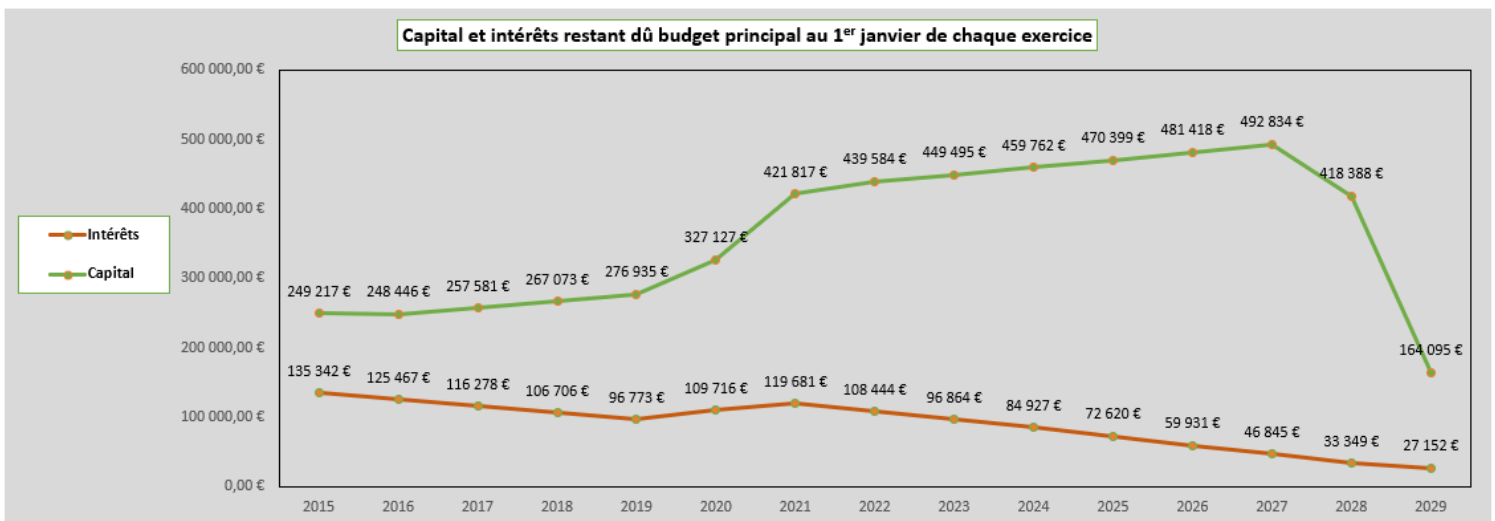
Le résultat de 2023, soit + **1 314 478.31 €**, est inscrit au compte 001.

2. Les dépenses

	Evolution 2023-2024				
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	% du BP	% du CA
D	5 668 500 €	3 240 542 €	6 121 256 €	7,99%	88,90%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	338 593 €	329 707 €	139 800 €	-58,71%	-57,60%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	72 360 €		
13 - Subventions d'investissement	11 771 €	11 771 €	- €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	449 495 €	449 495 €	459 762 €	2,28%	2,28%
20 - Immobilisations incorporelles	311 275 €	99 626 €	228 939 €	-26,45%	129,80%
204 - Subventions d'équipement versées	1 133 553 €	881 263 €	1 033 354 €	-8,84%	17,26%
21 - Immobilisations corporelles	1 622 496 €	278 148 €	2 641 366 €	62,80%	849,62%
23 - Immobilisations en cours	1 701 317 €	1 140 533 €	1 495 675 €	-12,09%	31,14%
26 - Participations et créances	100 000 €	50 000 €	50 000 €	-50,00%	
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €		

Le détail des dépenses d'investissement, qui correspondent à celles présentées lors du DOB 2024, se trouvent en annexe 1.

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts s'élèvent en 2024 à 459 762.33 €. Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des remboursements du capital et des intérêts sur la période 2015-2029.



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

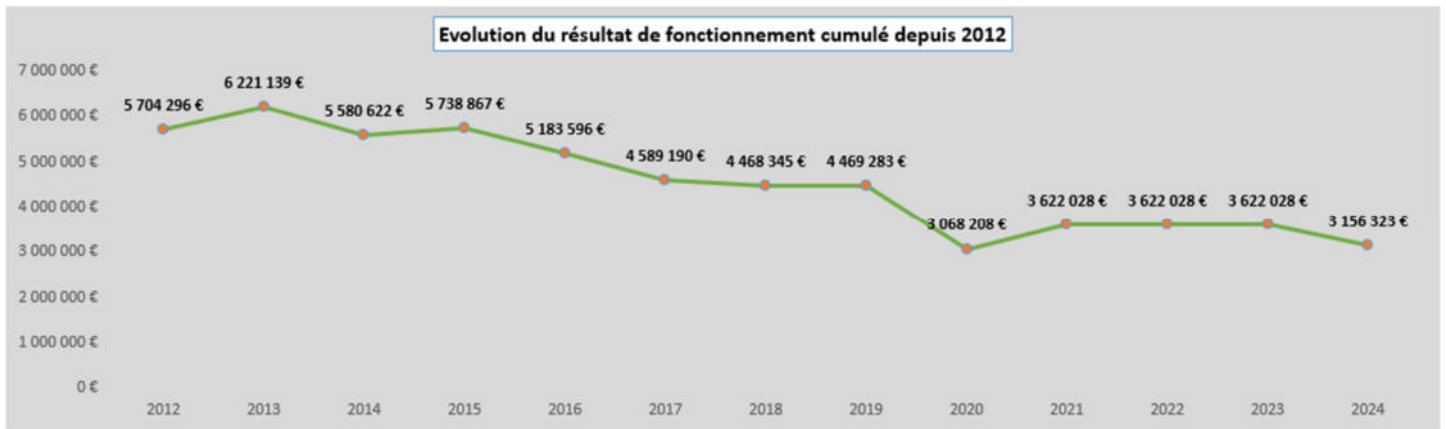
ID : 056-245614417-20240404-BP2024SPANC-BF

Vue d'ensemble de la section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 367 060,33	4 325 940,02
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 754 196,00	480 838,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 314 478,31
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 121 256,33	6 121 256,33

Partie 3 : Evolution du fonds de roulement entre 2023

A l'issue de l'exercice 2024, si la totalité du budget était réalisée tant en investissement qu'en fonctionnement, le résultat cumulé du budget principal s'établirait à **2 208 406 €**.



Partie 4 : Les budgets annexes

1. Le budget « zones d'activités »

a) Le fonctionnement

Le fonctionnement de ce budget retrace toutes les opérations liées aux aménagements des zones qu'elles soient récurrentes (entretien, honoraires diverses, ...) ou ponctuelles (aménagement, acquisition de terrains, ...).

En 2024, les propositions de dépenses s'élèvent à 218 925.00 €. Elles comprennent les dépenses d'entretien des ZA pour 27 582.00 € ainsi que le rachat de terrains à hauteur de 80 281.00 € sur les ZA de Saint-Maur, Lann Cozlen et Rulan afin d'optimiser le foncier existant. Des travaux de voirie à hauteur de 90 000.00 € sont également programmés notamment pour la ZA de Lann Cozlen après l'acquisition du foncier.

Une vente de terrain est prévue à Kernot au bénéfice de la Menuiserie Méliarienne pour un montant de 24 120.00 €. Une cession est également proposée pour la ZA de Lann Cozlen pour 24 000.00 €.

Le résultat de l'année 2023¹, soit + 433 460.06 € est repris au compte 002.

	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Résultat de fonctionnement						
D	2 652 527,39 €	2 650 052,68 €	2 638 635,35 €	2 978 694,83 €	2 510 870,82 €	3 129 944,42 €
011 - Charges à caractère général	112 686,97 €	47 746,41 €	45 536,77 €	50 601,00 €	39 891,46 €	218 925,00 €
6135 - Locations mobilières	- €					
61521 - Terrains	41 832,25 €				5 035,00 €	27 582,00 €
6257 - Réceptions	- €					
615231 - Entretien et réparations voiries	10 740,00 €	19 876,50 €	19 515,65 €	- €	- €	6 000,00 €
615232 - Entretien et réparation de réseaux			1 407,42 €	10 650,00 €	- €	2 400,00 €
611 - Contrats de prestations de services	4 130,00 €	3 491,30 €	- €	820,00 €	2 263,10 €	- €
60612 - Énergie - Électricité	1 789,27 €	1 366,06 €	2 164,70 €	2 300,00 €	1 741,77 €	4 212,00 €
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	- €		- €		- €	3 600,00 €
6262 - Frais de télécommunications	- €					
6015 - Terrains à aménager	5 001,00 €	164,38 €	- €	11 105,00 €	- €	80 281,00 €
61521 - Terrains - 01	26 769,36 €	9 580,97 €	17 017,00 €	19 726,00 €	19 542,90 €	- €
62268 - Honoraires	1 582,88 €	1 037,00 €	200,00 €	400,00 €	615,00 €	- €
60632 - Fournitures de petit équipement	- €					
61558 - Autres biens mobiliers	- €					
63512 - Taxes foncières	12 865,00 €	5 783,00 €	5 232,00 €	5 600,00 €	5 544,00 €	4 850,00 €
617 - Etudes et recherches	2 240,00 €					
6231 - Annonces et insertions	- €					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	3 738,26 €				5 149,69 €	90 000,00 €
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre	- €	48,00 €	- €		- €	
6161 - Assurance multirisques	1 998,95 €	6 399,20 €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	457 104,47 €	- €	440 030,06 €
023 - Virement à la section d'investissement - 01	- €	- €	- €			
023 - Virement à la section d'investissement - 90	- €	- €	- €	457 104,47 €		440 030,06 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 539 840,42 €	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36 €
7133 - Variation des en-cours de production de biens	- €	289 548,67 €	289 548,67 €	257 240,78 €	257 240,78 €	257 240,78 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles - 01	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	2 538 291,42 €	2 311 205,68 €	2 302 000,68 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	2,92 €	0,23 €	10,00 €	- €	10,00 €
65888 - Autres	- €	2,92 €	0,23 €	10,00 €	- €	10,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	- €	- €		- €		

¹ La comptabilité de stock faisant principalement intervenir la section de fonctionnement, tout résultat excédentaire doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant. Sauf cas particuliers (remboursement des annuités d'emprunt ou d'une avance), il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

R	3 234 973,57 €	3 203 140,30 €	3 110 264,59 €			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	588 996,18 €	582 446,18 €	553 087,62 €			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)- 01	- €					
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - 90	588 996,18 €	582 446,18 €	553 087,62 €	471 629,24 €	471 629,24 €	433 460,06 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 491 153,68 €	2 591 549,35 €	2 469 430,36 €	2 480 535,36 €	2 469 430,36 €	2 644 860,36 €
7133 - Variation des en-cours de production de biens	- €	289 548,67 €	257 240,78 €	268 345,78 €	257 240,78 €	268 345,78 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	2 491 153,68 €	2 302 000,68 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 376 514,58 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 237,86 €	9 226,45 €	84 386,13 €	24 480,23 €	564,63 €	48 120,00 €
706811 - Redevance d'assainissement collectif	361,86 €	21,45 €	355,63 €	360,23 €	564,63 €	- €
7015 - Ventes de terrains aménagés	50 876,00 €	9 205,00 €	84 030,50 €	24 120,00 €	- €	48 120,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	- €	3 020,00 €	422,23 €	400,00 €	1 209,52 €	- €
7473 - Départements	- €					
74758 - Autres					1 209,52 €	
74718 - Etat	- €	3 020,00 €	422,23 €	400,00 €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	3 392,36 €	3 198,32 €	1 649,34 €	1 650,00 €	1 497,13 €	3 504,00 €
75888 - Autres produits divers de gestion courante	3 392,36 €	3 198,32 €	1 649,34 €	1 650,00 €	1 497,13 €	3 504,00 €
75814 - Redevances sur l'énergie hydraulique - 01	- €					
75814 - Redevances sur l'énergie hydraulique - 090	- €					
77 - Produits exceptionnels	100 193,49 €	13 700,00 €	1 288,91 €	- €	- €	- €
7788 - Produits exceptionnels divers	- €		1 288,91 €	- €	- €	- €
774 - Subventions exceptionnelles	100 193,49 €			- €		- €
7743 - Subvention département	- €					
773 - Mandats annulés	- €	13 700,00 €	- €		- €	

a) L'investissement

L'investissement, quant à lui, retrace les écritures de régularisation des stocks de terrains et de travaux sur les différentes zones.

Il s'équilibre par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 911 146.99 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 440 030.06 €.

Le résultat de l'année 2023, - **1 177 296.05 €** est repris au compte 001.

Résultat d'investissement	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
D	3 853 107,46 €	3 904 816,39 €	3 771 943,40 €	3 659 380,41 €	3 648 275,41 €	3 822 156,41 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 361 953,78 €	1 313 267,04 €	1 302 513,04 €	1 178 845,05 €	1 178 845,05 €	1 177 296,05 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 90	1 361 953,78 €	1 313 267,04 €	1 302 513,04 €	1 178 845,05 €	1 178 845,05 €	1 177 296,05 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 01	- €					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 491 153,68 €	2 591 549,35 €	2 469 430,36 €	2 480 535,36 €	2 469 430,36 €	2 644 860,36 €
3351 - Terrains	- €	247 523,91 €	248 520,78 €	259 625,78 €	248 520,78 €	259 625,78 €
3555 - Terrains aménagés	2 491 153,68 €	2 302 000,68 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 376 514,58 €
3354 - Études et prestations de services	- €			- €		- €
3355 - Travaux	- €	42 024,76 €	8 720,00 €	8 720,00 €	8 720,00 €	8 720,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R	2 539 840,42 €	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €	3 659 380,41 €	2 470 979,36 €	3 822 156,41 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	457 104,47 €	- €	440 030,06 €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 90	- €	- €	- €	457 104,47 €		440 030,06 €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 01	- €	- €				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 539 840,42 €	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36 €
3355 - Travaux	- €	42 024,76 €	42 024,76 €	8 720,00 €	8 720,00 €	8 720,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €
3351 - Terrains	- €	247 523,91 €	247 523,91 €	248 520,78 €	248 520,78 €	248 520,78 €
3555 - Terrains aménagés	2 538 291,42 €	2 311 205,68 €	2 302 000,68 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €
3354 - Études et prestations de services	- €					
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	731 296,58 €	- €	911 146,99 €
168751 - GFP de rattachement	- €	- €	- €			
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €			
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €	731 296,58 €		911 146,99 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
274 - Prêts	- €	- €	- €	- €		

2. Le budget « immobilier d'entreprises »

a) Le fonctionnement

L'exercice 2023 est excédentaire en section de fonctionnement à hauteur de 642.96 €.

Les charges prévisionnelles de fonctionnement, hors report, progressent principalement du fait de la hausse programmée du coût de l'électricité et d'une augmentation de la fréquence du ménage réalisé au téléc centre.

Le budget principal devrait abonder ce budget annexe au terme de l'exercice 2024. Une subvention est ainsi inscrite à hauteur de 23 399.05 € au budget primitif afin de couvrir le déficit prévisionnel de l'exercice 2024.

Les recettes de fonctionnement sont programmées en légère hausse. Elles prennent en compte une fréquentation accrue du téléc centre.

	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Résultat de fonctionnement						
D	147 114,60 €	352 196,44 €	74 894,28 €	100 879,25 €	95 622,28 €	74 399,01 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	12 065,70 €	34 431,03 €	34 431,03 €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) -01	- €	- €	12 065,70 €	34 431,03 €	34 431,03 €	- €
011 - Charges à caractère général	18 721,90 €	18 837,19 €	12 103,87 €	16 372,00 €	11 825,03 €	19 056,00 €
6238 - Divers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	- €	- €	- €	1 272,00 €	1 060,00 €	- €
6257 - Réceptions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6236 - Catalogues et imprimés	- €	- €	- €	- €	- €	600,00 €
6156 - Maintenance	901,86 €	1 306,01 €	1 412,06 €	2 400,00 €	489,63 €	1 896,00 €
60611 - Eau et assainissement	217,86 €	190,16 €	180,90 €	300,00 €	248,79 €	360,00 €
60612 - Énergie - Électricité	2 193,27 €	2 121,34 €	1 959,09 €	2 500,00 €	1 451,55 €	4 320,00 €
63513 - Autres impôts locaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6262 - Frais de télécommunications	6 016,67 €	5 538,73 €	5 480,42 €	6 000,00 €	5 371,92 €	6 720,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées	- €	12,24 €	- €	- €	- €	- €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	334,80 €	- €	- €	- €	309,14 €	840,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	11,32 €	7,67 €	- €	200,00 €	- €	480,00 €
60623 - Alimentation	26,40 €	- €	- €	- €	- €	- €
6226 - Honoraires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6064 - Fournitures administratives	- €	81,75 €	- €	200,00 €	- €	- €
63512 - Taxes foncières	8 096,00 €	8 403,00 €	2 934,00 €	3 100,00 €	2 894,00 €	3 600,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	155,60 €	184,09 €	- €	200,00 €	- €	- €
6161 - Assurance multirisques	768,12 €	992,20 €	137,40 €	200,00 €	- €	240,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 139,84 €	1 256,49 €	1 591,20 €	1 800,00 €	1 800,00 €	7 042,00 €
6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 139,84 €	1 256,49 €	1 591,20 €	1 800,00 €	1 800,00 €	7 042,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement -01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement-90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 175,90 €	327 594,05 €	46 193,00 €	46 894,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €
675 - Valeur comptable des immobilisations cédées	- €	206 457,33 €	- €	- €	- €	- €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles - 90	52 757,90 €	52 718,72 €	46 193,00 €	46 894,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles - 01	68 418,00 €	68 418,00 €	- €	- €	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	0,05 €	10,00 €	- €	10,00 €
65888 - Autres	- €	- €	0,05 €	10,00 €	- €	10,00 €
66 - Charges financières	6 076,96 €	4 508,71 €	2 940,46 €	1 372,22 €	1 372,22 €	98,01 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance - 90	6 076,96 €	4 508,71 €	2 940,46 €	1 372,22 €	1 372,22 €	98,01 €

R	166 726,34 €	340 133,09 €	40 463,25 €	100 879,25 €	96 265,24 €	74 399,01 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	- €	- €	- €	642,96 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	- €	- €	- €	642,96 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 043,00 €	97 611,70 €	28 541,00 €	28 541,00 €	27 812,00 €	34 757,00 €
7761 - Différence sur réalisation	- €	15 568,16 €	- €	- €	- €	- €
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp - 90	33 534,00 €	33 534,54 €	28 541,00 €	28 541,00 €	27 812,00 €	34 757,00 €
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp -01	48 509,00 €	48 509,00 €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services					- €	
7015 - Vente de terrains aménagés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
73 - Impôts et taxes	5 241,00 €	5 429,00 €	- €	- €	- €	- €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	5 241,00 €	5 429,00 €	- €	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	50 427,49 €	46 165,80 €	11 922,25 €	14 000,00 €	68 453,24 €	15 600,00 €
75888 - autres produits divers	- €	- €	- €	- €	1,26 €	- €
757363 - Etablissement à caractère administratif	- €	- €	- €	- €	55 778,18 €	- €
752 - Revenus des immeubles	50 427,49 €	46 165,80 €	11 922,25 €	14 000,00 €	12 673,80 €	15 600,00 €
77 - Produits exceptionnels	29 014,85 €	190 926,59 €	- €	58 338,25 €	- €	23 399,05 €
757361 - Subventions exceptionnelles	29 014,85 €	- €	- €	58 338,25 €	- €	23 399,05 €
775 - Produit de cession	- €	190 889,17 €	- €	- €	- €	- €
7788 - Produits exceptionnels divers	- €	37,42 €	- €	- €	- €	- €

b) L'investissement

En section d'investissement, le remboursement du capital de la dette s'élève en 2024 à 8 541.51 €. L'emprunt contracté pour la création de l'atelier relais arrive à échéance.

Il est envisagé l'acquisition d'un logiciel de réservation des bureaux du télécentre en section d'investissement à hauteur de 4 800.00 €. Cette modification du mode de fonctionnement implique également une modification des systèmes d'accès programmée à hauteur de 14 976.00 €. D'autres dépenses d'investissement inscrites viennent équilibrer le budget en investissement.

Le résultat de l'année 2023, **106 969.54 €**, est repris au compte 001. Cet excédent est la conséquence de la vente de l'atelier relais de Lignol.

Résultat d'investissement	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
D	237 980,41 €	207 936,89 €	62 707,68 €	169 648,22 €	61 978,68 €	155 162,54 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	121 770,73 €	76 158,51 €	- €	- €	- €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -01	121 770,73 €	76 158,51 €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 043,00 €	97 611,70 €	28 541,00 €	28 541,00 €	27 812,00 €	34 757,00 €
192 - Plus ou moins values sur cession		15 568,16 €	- €		- €	
13912 - Régions - 90	5 983,00 €	5 983,00 €	5 983,00 €	5 983,00 €	5 983,00 €	12 928,00 €
139151 - GFP de rattachement -01	29 019,00 €	29 019,00 €	- €	- €	- €	- €
139151 - GFP de rattachement - 90	729,00 €	729,00 €	729,00 €	729,00 €	- €	- €
13913 - Départements -90	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €
13913 - Départements -01	19 490,00 €	19 490,00 €	- €	- €	- €	- €
13918 - Autres - 90	17 470,00 €	17 470,54 €	12 477,00 €	12 477,00 €	12 477,00 €	12 477,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	8 541,51 €
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	8 541,51 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	3 600,00 €	- €	4 800,00 €
2051 - Concessions et droits similaires				3 600,00 €		4 800,00 €
2031 - Frais d'études	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	20 000,00 €	- €	23 723,49 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2138 - Autres constructions	- €	- €	- €	- €	- €	8 747,49 €
2118 - Autres terrains	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21351 - Installations générales				20 000,00 €	- €	14 976,00 €
2184 - Mobilier	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	83 340,54 €	- €	83 340,54 €
2313 - Constructions	- €	- €	- €	83 340,54 €	- €	83 340,54 €

R	161 821,90 €	347 205,79 €	185 461,90 €	169 648,22 €	168 948,22 €	155 162,54 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	139 268,90 €	122 754,22 €	122 754,22 €	106 969,54 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 01	- €	- €	139 268,90 €	122 754,22 €	122 754,22 €	106 969,54 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 175,90 €	327 594,05 €	46 193,00 €	46 894,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €
28132 - Immeubles de rapport		206 457,33 €	- €		- €	
28132 - Immeubles de rapport - 90	46 193,00 €	46 193,00 €	46 193,00 €	46 193,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €
28033 - Amortissement de frais d'insertion - 90	38,90 €	- €	- €	- €	- €	- €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique - 90	2 020,00 €	2 019,41 €	- €	701,00 €	- €	- €
28184 - Mobilier - 90	4 506,00 €	4 506,31 €	- €	- €	- €	- €
28132 - Immeubles de rapport - 01	68 418,00 €	68 418,00 €	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	40 646,00 €	19 611,74 €	- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés - 01	40 646,00 €		- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés - 90	- €	19 611,74 €	- €	- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
13151 - GFP de rattachement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1313 - Départements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1318 - Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1312 - Régions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €

3. Le budget autonome SPANC

a) Le fonctionnement

Les propositions du budget SPANC en dépenses et en recettes de fonctionnement augmentent par rapport aux prévisions de 2023. Ceci s'explique par la hausse des dépenses de personnel et par l'augmentation de la tarification des contrôles, adoptée par délibération du conseil communautaire le 14 décembre 2023.

Le résultat de l'année 2023, - 16 645.59 €, est repris au compte 002.

	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Résultat de fonctionnement						
D	98 736,28 €	99 867,09 €	95 036,07 €	135 551,93 €	120 715,52 €	155 520,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			861,08 €	- €	- €	16 645,59 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			861,08 €	- €	- €	16 645,59 €
011 - Charges à caractère général	5 875,42 €	5 739,06 €	6 226,85 €	11 151,93 €	8 138,47 €	10 338,41 €
627 - Services bancaires et assimilés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60221 - Combustibles et carburants	- €	- €	- €	- €	- €	- €
61551 - Matériel roulant	954,00 €	754,87 €	771,67 €	1 500,00 €	1 870,93 €	2 000,00 €
6378 - Autres taxes et redevances	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6256 - Missions	- €	- €	- €	700,00 €	- €	400,00 €
6156 - Maintenance	1 464,00 €	1 628,00 €	1 626,25 €	2 000,00 €	1 664,00 €	1 700,00 €
6066 - Carburants	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6066 - Carburants	1 003,10 €	1 241,32 €	876,44 €	2 500,00 €	848,67 €	2 000,00 €
618 - Divers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	245,02 €	- €	56,92 €	300,00 €	238,88 €	300,00 €
6262 - Frais de télécommunications	- €	- €	- €	- €	235,91 €	- €
60221 - Combustibles et carburants	- €	- €	- €	- €	- €	- €
62871 - Remboursements de frais	1 938,84 €	1 890,11 €	2 763,26 €	2 200,00 €	2 554,15 €	2 100,00 €
60226 - Vêtements de travail	- €	- €	- €	600,00 €	- €	938,41 €
6261 - Frais d'affranchissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6062 - Produits de traitement	214,56 €	- €	- €	200,00 €	142,08 €	200,00 €
6226 - Honoraires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6068 - Autres matières et fournitures	55,90 €	203,76 €	132,31 €	951,93 €	403,33 €	500,00 €
6257 - Réceptions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6161 - Multirisques	- €	- €	- €	- €	- €	- €
617 - Etudes et recherches	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6064 - Fournitures administratives	- €	21,00 €	- €	200,00 €	180,52 €	200,00 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	- €	- €	- €	- €	- €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	86 922,85 €	89 320,03 €	84 956,57 €	120 000,00 €	111 627,15 €	125 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	86 922,85 €	89 320,03 €	84 956,57 €	120 000,00 €	111 627,15 €	125 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 808,00 €	4 808,00 €	2 891,56 €	1 200,00 €	949,90 €	1 268,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 808,00 €	4 808,00 €	2 891,56 €	1 200,00 €	949,90 €	1 268,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 130,01 €	- €	100,01 €	1 132,00 €	- €	200,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	1 130,01 €	- €	100,01 €	1 132,00 €	- €	200,00 €
6535 - Formation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotation aux provisions				2 068,00 €	- €	2 068,00 €
6815 - Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	2 068,00 €	- €	2 068,00 €
R	118 808,25 €	99 005,97 €	98 588,00 €	135 551,93 €	104 069,93 €	155 520,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	46 307,56 €	20 071,97 €	- €	3 551,93 €	3 551,93 €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	46 307,56 €	20 071,97 €	- €	3 551,93 €	3 551,93 €	- €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	72 496,00 €	78 934,00 €	98 588,00 €	132 000,00 €	100 518,00 €	155 520,00 €
7062 - Redevances d'assainissement non collectif	72 496,00 €	78 934,00 €	98 588,00 €	132 000,00 €	100 518,00 €	155 520,00 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
748 - Autres subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion	- €	0,04 €	- €	- €	- €	- €
		0,04 €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	4,69 €	- €	- €	- €	- €	- €
778 - Autres produits exceptionnels	4,69 €	- €	- €	- €	- €	- €

b) L'investissement

En investissement, il est programmé l'acquisition de matériels de bureau et informatique.

Le résultat de l'année 2023, + **17 769.92 €**, est repris au compte 001.

Les recettes prévisionnelles sont supérieures aux dépenses, elles s'élèvent à 19 037.92 €. Il est proposé de maintenir la section d'investissement en suréquilibre.

Résultat d'investissement	2020	2021	2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
D	- €	- €	1 918,80 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2051 - Concessions et droits similaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	1 918,80 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €	- €	1 918,80 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
2182 - Matériel de transport	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2184 - Mobilier	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R	10 724,50 €	15 532,50 €	18 738,82 €	18 020,02 €	17 769,92 €	19 037,92 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 916,50 €	10 724,50 €	15 532,50 €	16 820,02 €	16 820,02 €	17 769,92 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 916,50 €	10 724,50 €	15 532,50 €	16 820,02 €	16 820,02 €	17 769,92 €
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 808,00 €	4 808,00 €	2 891,56 €	1 200,00 €	949,90 €	1 268,00 €
28188 - Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	792,00 €	792,00 €	791,56 €	1 120,10 €	870,00 €	1 268,00 €
28184 - Mobilier	80,00 €	80,00 €	80,00 €	79,90 €	79,90 €	- €
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
28182 - Matériel de transport	3 936,00 €	3 936,00 €	2 020,00 €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	314,76 €	- €	- €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	- €	- €	314,76 €	- €	- €	- €
1068 - Autres réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Annexe 1 – Projets d'investissement et de fonctionnement non récurrents

Les tableaux ci-dessous reprennent la liste détaillée du programme d'études et d'investissements validé en 2023, les réalisations de l'année, les restes à réaliser, la poursuite des programmes sur l'exercice 2024 accompagnée des nouveaux investissements et des nouvelles études et dépenses non récurrentes envisagées :

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Développement économique - fonctionnement	34 300 €	0 €				27 888 €	- €
Développement économique - investissement	287 034 €	115 457 €	12 289 €	57 316 €	21 680 €	995 173 €	76 680 €
Bornage ZAE pour cession ou rétrocession	10 000 €	0 €				3 600 €	
Etude besoins immobilier et foncier des entreprises - fiche PDT	24 300 €	0 €				24 288 €	
ZA de Lann Cozlen et réfection voirie - valorisation ZAE - BP ZA	65 000 €	0 €				90 000 €	
Acquisition de terrains - BP ZA	11 105 €	0 €				80 281 €	
Panneaux commercialisation sur 2 ZAE	13 829 €	0 €		16 595 €		16 595 €	
Renouvellement PC et webcam	3 500 €	0 €				1 800 €	
Réservation en ligne télécabine et automatisation accès - BP H&I	3 600 €	0 €				19 776 €	
Pass Commerce	100 000 €	115 457 €	12 289 €	40 721 €	21 680 €	150 721 €	76 680 €
ZA de Pont Min - requalification	90 000 €					636 000 €	

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Tourisme, culture et patrimoine - fonctionnement	10 000 €	8 795 €	0 €			70 900 €	4 974 €
Tourisme, culture et patrimoine - investissement	260 469 €	56 253 €	4 646 €	17 782 €	- €	208 785 €	60 443 €
Opération touristiques	270 469 €	65 048 €	4 646 €	17 782 €		279 685 €	65 417 €
Développement tourisme - subventions supplémentaires	- €	0 €				60 000 €	- €
Jeux - outil de découverte du patrimoine (312)	10 000 €					10 900 €	4 974 €
Panneaux d'interprétation - report de dépenses	- €	0 €	4 646 €			- €	- €
Mobilier et informatique	700 €	0 €				2 000 €	- €
Matériel informatique et sonorisation BDLR	2 800 €	0 €				3 500 €	- €
Travaux musée de la Gare	30 000 €	8 795 €		9 982 €		9 982 €	- €
Bains de la Reine - Local de stockage, CTA, éclairage et traitement humidité	137 400 €	0 €				169 218 €	59 220 €
Musée chauve-souris - changement fenêtres et chauffe-eau	- €	7 181 €				- €	
Nouveau ponton pour location + réparation ponton	42 966 €	38 232 €				- €	- €
Outils et matériel	- €	0 €				4 000 €	- €
Pédales et gilets de sauvetage + caravane en 2024	34 453 €	9 785 €				12 285 €	1 223 €
Logiciel base nautique et remplacement mobilier	7 800 €			7 800 €		7 800 €	
Caravane - défibrillateur - jumelles	4 350 €	1 055 €				- €	

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Gestion des déchets - fonctionnement	41 152 €	29 205 €	35 469 €	- €		- €	12 940 €
Gestion des déchets - investissement	990 308 €	172 009 €		815 669 €	39 380 €	2 093 441 €	187 326 €
Opération déchets ménagers	1 031 460 €	201 214 €				2 093 441 €	
Etude matériauthèque	31 552 €	25 881 €	7 764 €			- €	12 940 €
Etude biodéchets		0 €	27 705 €				- €
Réparation portails CT et remise en état cuisson	9 600 €	3 324 €				- €	
Matériel roulant : fourgon - BOM 2022 - BOM 2023	626 200 €	10 800 €		600 889,00 €		960 889 €	
Matériel informatique et mobilier	1 800 €	1 095 €				2 000 €	
Colonne emballages		0 €				56 064 €	
Bungalow et local DDS eco-station Guisriff		0 €				46 800 €	
Logiciel métier géolocalisation et matériel	30 000 €	8 316 €				18 000 €	
Etude déchetteries et une partie de maîtrise d'œuvre	71 910 €	38 460 €		34 620,00 €	20 000,00 €	255 620 €	20 000 €
Colonnes carton	1 800 €	0 €				252 288 €	121 098 €
Composteurs individuels, collectifs et partagés, bioeaux	62 998 €	47 950 €		40 000,00 €	19 380,00 €	74 040 €	- €
Acquisitions nouvelles bacs de tri - généralisation bacs de tri - immobilisateurs	190 200 €	65 389 €		140 160,00 €		383 640 €	46 228 €
Remplacement bacs OM et bacs fête	5 400 €	0 €				44 100 €	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	Publié le Total dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €				
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Services à la population - fonctionnement	52 450 €	27 760 €	17 115 €			- €	- €
Services à la population - investissement	728 626 €	211 109 €	37 382 €	497 792 €	33 880 €	871 902 €	278 630 €
Etude EVS	24 450 €	24 450 €	17 115 €			- €	- €
Frais acquisition MAS	28 000 €	3 310 €				- €	
Acquisition MAS et début étude	535 000 €			470 000,00 €		670 000 €	217 500 €
Logiciel Jeunesse		0 €				25 000 €	
Renouvellement matériel et matériel de camping	24 000 €	11 220 €				33 100 €	8 000 €
Etanchéité à l'eau manoir							
Changement fenêtres manoir	90 000 €	146 541 €				- €	
Sanitaire longère Kéraudrenic et chaudière			10 278 €	11 954 €	33 880 €		33 880 €
Toiture longère et conteneur de stockage		0 €				25 954 €	
Matériel de bureau et informatique et défibrillateur en 2023	2 200 €	2 110 €				6 400 €	
Renouvellement équipements micro-crèches et 12ème place Guisriff en 2023	13 500 €	0 €		5 962 €		19 772 €	3 350 €
Matériel micro-crèches et RPE		6 040 €					
Logiciel micro-crèche		0 €				17 100 €	
Acquisition mini-bus	43 000 €	40 260 €	27 104 €			45 000 €	13 500 €
EVS - logiciel		0 €				8 000 €	2 400 €
Centre aquatique - matériel logiciel de gestion et défibrillateur en 2023	3 450 €	1 055 €		2 400 €		2 400 €	
Centre aquatique - logiciel de gestion	7 476 €	0 €		7 476 €		7 476 €	
Centre aquatique - renouvellement et dépenses nouvelles au 21 et achat terrain à 1€	10 000 €	3 882 €				11 700 €	

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Solidarités - fonctionnement	- €	5 200 €	0 €			- €	- €
Solidarités - investissement	1 244 167 €	991 771 €	161 000 €	189 618 €	379 652 €	278 018 €	379 652 €
Renouvellement matériel et informatique CNP	4 900 €	4 610 €				3 000 €	- €
Achat outil menuiserie	- €	0 €				17 000 €	- €
Mobilier Recup'R suite travaux	1 750 €	0 €				- €	- €
Rénovation et extension bâtiment Recup'R	1 142 517 €	979 393 €	161 000 €	163 125 €	379 652 €	163 125 €	379 652 €
Etagères et mobiliers divers Recup'R suite travaux et clôture	32 000 €	6 527 €		26 493 €		31 493 €	- €
Renouvellement licence	600 €	720 €				- €	- €
Matériel informatique	- €	521 €				1 000 €	- €
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS	62 400 €	5 200 €				62 400 €	- €
Gestion des ressources en eau - fonctionnement	50 000 €	5 520 €				56 000 €	42 740 €
Gestion des ressources en eau - investissement	10 000 €	356 €		- €	- €	16 500 €	5 000 €
Début étude de transfert de l'AC	50 000 €	5 520 €				50 000 €	40 000 €
Appel à projet Breizh biodiv'						6 000 €	2 740 €
Matériel informatique et mobilier		356 €					
Appel à projet Breizh biodiv'	10 000 €	0 €		- €		16 500 €	5 000 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	Publié le Total dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €				
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Administration générale - fonctionnement	44 500 €	21 953 €	6 732 €			85 300 €	17 903 €
Administration générale - investissement	1 122 553 €	800 855 €	6 126 €	53 200 €	6 246 €	1 027 633 €	6 246 €
Opération FTTH	745 553 €	745 553 €		- €	- €	594 633 €	- €
Déploiement fibre optique - 2ème tranche (CC 20/09/18) 2019 -23	745 553 €	745 553 €		- €		594 633 €	- €
Opération Fonds de concours et mutualisation	316 500 €	20 253 €	6 126 €	52 000 €	6 246 €	342 300 €	6 246 €
Réseau des médiathèques - fonctionnement (communication, RH, logiciel, navette)	9 500 €	8 518 €				35 300 €	17 903 €
Réseau des médiathèques - investissement	19 000 €	0 €	6 126 €	19 000 €	6 246 €	19 000 €	6 246 €
Fonds de concours maison de santé Lanvénegen (CC 20/09/18)	33 000 €	0 €		33 000 €		33 000 €	- €
Fonds de concours IFER - reconduction	22 000 €	20 253 €		- €		22 000 €	- €
Hôpital Guéméné/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	0 €		- €		233 000 €	
Opération Matériel de bureau - informatique - administration générale	105 000 €	51 613 €		1 200 €	- €	176 000 €	- €
Etudes RH - prestation archivage	30 000 €	920 €				12 000 €	- €
Contrat conseil SVP	0 €	12 515 €	6 732 €			22 000 €	13 464 €
Communication - développement banque d'images						6 000 €	
Audit et sécurité informatique	5 000 €	3 128 €				10 000 €	- €
Infrastructure téléphonique et réserves acquisition	35 000 €	12 365 €				35 000 €	- €
Serveur						36 000 €	
Véhicule						20 000 €	
Logiciel et licences	25 000 €	14 467 €		1 200 €		25 000 €	- €
Matériel de bureau et informatique	10 000 €	8 217 €				10 000 €	- €

	PREVISION 2023	REALISATION 2023	RECETTES 2023	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2024	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	457 837 €	255 824 €	161 396 €			583 418 €	297 186 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	4 883 346 €	2 449 570 €	221 443 €	1 754 196 €	480 838 €	5 639 391 €	993 977 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - fonctionnement	225 435 €	157 392 €	102 080 €			343 330 €	218 629 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - investissement	208 689 €	93 459 €		104 823 €	- €	125 143 €	- €
PIG	120 000 €	112 122 €	73 949 €			130 000 €	70 000 €
Plan local habitat	60 165 €	0 €				72 000 €	47 565 €
OPAH	45 270 €	45 270 €	28 131 €			- €	- €
Etude plan de mobilité simplifié	- €					15 000 €	- €
Etude schéma réseau de chaleur et filière bois						126 330 €	101 064 €
PLUI	100 189 €	43 459 €		54 823 €		54 823 €	- €
Logiciel urbanisme et matériel bureau	8 500 €	0 €				16 320 €	- €
Participation SAS Roi Morvan Energies	100 000 €	50 000 €		50 000 €		50 000 €	
Aménagement autostop	- €	0 €				4 000 €	- €
France Service -fonctionnement	- €	0 €		- €		- €	- €
France Service - investissement	31 500 €	8 301 €		17 996 €	- €	22 796 €	- €
Aménagement bureau Le Faouet	10 000 €	7 418 €		- €		- €	- €
Aménagement bureau Gourin	19 000 €	0 €		17 996 €		17 996 €	- €
Mobilier et informatique pour les bureaux	2 500 €	883 €		- €		4 800 €	- €

Annexe 2 – Etat de la fonction 7212 – Collecte des déchets ménagers

Les tableaux ci-dessous permettent de constater l'évolution financière de la fonction 7212 – collecte des déchets ménagers – depuis 2021. Y sont retracées les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des éléments suivants :

- Le chapitre 013 correspond aux remboursements perçus en cas d'arrêt maladie notamment ;
- Le chapitre 70 comptabilise les produits issus de la revente de matériaux et des dépôts en déchetterie de professionnels ;
- Le chapitre 73 est composé du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;
- Le chapitre 74 permet de constater les subventions et aides perçues au titre différents programmes menés par les service ainsi que des soutiens obtenus pour la collecte sélective ;
- Le chapitre 75 retrace les produits perçus pour la vente de composteurs, la mise à disposition de bacs et colonnes ainsi que l'application de pénalités dans le cadre des marchés publics.

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024	
						% du BP	% du CA
Recettes de fonctionnement	3 703 146 €	3 746 426 €	3 991 871 €	3 935 387,40 €	4 482 835,00 €	12,30%	13,91%
013 - Atténuations de charges	13 321,01 €	34 210,45 €	26 600,00 €	49 383,88 €	25 000,00 €	-6,02%	-49,38%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 250,00 €	25 250,00 €	25 250,00 €	25 250,00 €	25 250,00 €	0,00%	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	214 948,53 €	197 688,78 €	183 500,00 €	217 218,90 €	209 880,00 €	14,38%	-3,38%
73 - Impôts et taxes	2 927 202,00 €	3 033 919,00 €	3 245 000,00 €	3 241 894,00 €	3 736 000,00 €	15,13%	15,24%
74 - Dotations, subventions et participations	483 813,48 €	433 954,35 €	511 021,00 €	387 344,39 €	484 305,00 €	-5,23%	25,03%
75 - Autres produits de gestion courante	29 680,50 €	21 403,14 €	500,00 €	14 296,23 €	2 400,00 €	380,00%	-83,21%
77 - Produits exceptionnelles	8 930,00 €	- €	- €	- €	- €		

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des éléments suivants :

- Le chapitre 011 comptabilise l'ensemble de dépenses courantes du service notamment les prestations extérieures pour le traitement des déchets ménagers et la collecte en apport volontaire ainsi que l'entretien du matériel roulant et l'achat de sacs pour la collecte sélective ;
- Le chapitre 012 permet de comptabiliser l'ensemble des dépenses de personnel du service ;
- Le chapitre 65 correspond à la prise en charge des déchets par le SITTOM-MI.

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024	
						% du BP	% du CA
Dépenses de fonctionnement	3 166 855 €	3 574 571 €	3 896 996 €	3 932 007 €	4 312 649,36 €	10,67%	9,68%
011 - Charges à caractère général	1 531 854,47 €	1 671 089,72 €	1 770 034,00 €	1 773 728 €	1 817 300,00 €	2,67%	2,46%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	601 382,31 €	659 808,76 €	769 380,00 €	808 083 €	791 600,00 €	2,89%	-2,04%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 863,17 €	271 067,92 €	312 526,13 €	304 623 €	323 749,36 €	3,59%	6,28%
65 - Autres charges de gestion courante	827 755,50 €	959 376,31 €	1 045 056,00 €	1 045 573 €	1 380 000,00 €	32,05%	31,99%
66 - Charges financières			- €	- €	- €		
67 - Charges exceptionnelles	- €	13 228,62 €	- €	- €	- €		

A noter que ces dépenses de fonctionnement n'intègrent pas les frais généraux de l'administration permettant d'assurer le fonctionnement du service. Ces dépenses concernent notamment :

- Les tâches permettant d'assurer le suivi des ressources humaines ;
- La prise en charge de l'ensemble des titres et mandats en comptabilité ;
- L'élaboration et le suivi budgétaire du service ;
- L'élaboration et la passation de l'ensemble des marchés publics du service.

Les dépenses et recettes réelles d'investissement correspondent aux éléments suivants :

- Achats de bacs de collecte, de stabilisateurs et de composteurs financés en partie par les partenaires de Roi Morvan ;
- Achat de véhicules à destination de la collecte ;
- Une étude sur les déchetteries communautaires ;
- L'acquisition d'un logiciel de gestion de la collecte.

Les dépenses varient particulièrement en fonction de la livraison des véhicules. En effet, si un renouvellement annuel est programmé, les délais de fabrication et de livraison ont été fortement impactés par exemple, la benne de collecte commandée en 2022 a été livrée en janvier 2024.

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024	
						% du BP	% du CA
Recettes d'investissement	205 863 €	271 068 €	393 565 €	304 623 €	583 435 €	48,24%	91,53%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 863 €	271 068 €	312 526 €	304 623 €	323 749 €	3,59%	6,28%
041 - Opérations patrimoniales			- €	- €	72 360 €		
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	81 039 €	- €	187 326 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées			- €	- €	- €		

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024	
						% du BP	% du CA
Dépenses d'investissement	564 423 €	181 551 €	1 015 558 €	197 259 €	2 191 051 €	115,75%	1010,75%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 250 €	25 250 €	25 250 €	25 250 €	25 250 €	0,00%	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	72 360 €		
13 - Subventions d'investissement			- €	- €	- €		
16 - Emprunts et dettes assimilées			- €	- €	- €		
20 - Immobilisations incorporelles	499 €	- €	101 910 €	40 980 €	52 620 €	-48,37%	28,40%
21 - Immobilisations corporelles	538 674 €	137 479 €	888 398 €	131 029 €	1 819 821 €	104,84%	1288,87%
23 - Immobilisations en cours	- €	18 822 €	- €	- €	221 000 €		

La prise en compte des dépenses réelles et des recettes réelles permet de calculer le taux d'excédent ou de déficit de la TEOM. Si la TEOM permettait d'équilibrer le service, les acquisitions programmées de matériel, la réhabilitation des déchetteries, les augmentations des prestations de service et les hausses des coûts de traitement par le SITTO MMI vont aboutir à un déficit du service de collecte des déchets.

Taux d'excédent ou de déficit de la TEOM					
	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
recettes réelles de F hors TEOM	750 693,52 €	687 256,72 €	721 621,00 €	668 243,40 €	721 585,00 €
dépenses réelles de F	2 960 992,28 €	3 303 503,41 €	3 584 470,00 €	3 627 383,66 €	3 988 900,00 €
recettes réelles F et I	750 693,52 €	687 256,72 €	802 660,00 €	668 243,40 €	908 911,00 €
dépenses réelles F et I	3 500 165,00 €	3 459 804,05 €	4 574 778,00 €	3 799 392,98 €	6 154 701,00 €
coût réel	2 749 471,48 €	2 772 547,33 €	3 772 118,00 €	3 131 149,58 €	5 245 790,00 €
TEOM	2 927 202,00 €	3 033 919,00 €	3 245 000,00 €	3 241 894,00 €	3 736 000,00 €
Excédent ou déficit	177 730,52 €	261 371,67 €	- 527 118,00 €	110 744,42 €	- 1 509 790,00 €
Taux excédent ou déficit	6,46%	9,43%	-13,97%	3,54%	-28,78%